

Évaluation du Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (Programme mixte des RDBV)



Juin, 2021



Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Canada

Pour obtenir des renseignements sur les autres publications d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), consultez la page <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides.html>

Also available in English under the title: Evaluation of the Blended Visa Office-Referred (BVOR) Program.

Visitez-nous en ligne :

Site Web d'[Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada](https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides.html) à www.canada.ca

[Facebook](http://www.facebook.com/CitImmCanFR) : <http://www.facebook.com/CitImmCanFR>

[YouTube](http://www.youtube.com/CitImmCanada) : www.youtube.com/CitImmCanada

[Twitter](https://twitter.com/CitImmCanFR) : @CitImmCanFR

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, 2021.

Ci4-227/2021F-PDF
978-0-660-41209-2

Numéro de référence du projet : E5-2019

Table des matières

Résumé	4	Viabilité financière	23	Aiguillage vers les services d'établissement	39
Évaluation du Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (Programme mixte des RDBV) Réponse et plan d'action de la direction	6	Sensibilisation	24	Accès aux services d'établissement ...	40
Sigles et acronymes	12	Participation des répondants.....	25	Conclusions et recommandations	41
Profil du programme	13	Critères de sélection.....	26	Annexe A : Modèle logique du Programme de réinstallation	44
Contexte de l'évaluation	14	Compatibilité du répondant et du réfugié.....	27	Annexe B : Besoins des réfugiés au cours de la période de parrainage	47
Méthodes de collecte de données.....	15	Rapidité et efficacité	28	Annexe C : Besoins en services spécialisés des réfugiés	49
Limites.....	16	Coordination des arrivées.....	29	Annexe D : Profil des répondants de RDBV qui ont parrainé un réfugié entre 2016 et mai 2020	50
Profil des admissions de RDBV de 2016 à 2020	17	Communication des procédures	30	Annexe E : Profil global des réfugiés réinstallés de 2016 à 2020.....	51
Raison d'être et nécessité du Programme mixte des RDBV	19	Formation des répondants.....	31	Annexe F : Profil des réfugiés adultes réinstallés de 2016 à 2020	54
Cibles	20	Capacité du répondant de fournir du soutien aux réfugiés	33		
Coûts de programme.....	21	Capacité de répondre aux besoins	34		
		Besoins des réfugiés	35		
		Lacunes et défis.....	37		

Résumé

Contexte

Le présent rapport expose les résultats de l'évaluation du Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (Programme mixte des RDBV) d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). L'évaluation a été menée conformément à la Politique sur les résultats du Conseil du Trésor et portait sur la période de 2016 à 2020.

Le premier objectif de l'évaluation était de déterminer si le Programme mixte des RDBV est toujours nécessaire et si sa conception est appropriée par rapport à l'objectif visant à réinstaller des réfugiés. Le deuxième objectif était d'examiner la sensibilisation à l'égard du Programme mixte des RDBV auprès des intervenants. L'évaluation a également permis d'examiner les services que les RDBV reçoivent de leur répondant à leur arrivée au Canada, y compris la capacité des répondants de fournir du soutien au cours de la première année de la réinstallation.

Résumé des conclusions

Concernant le premier objectif, l'évaluation a révélé que le Programme mixte des RDBV a toujours sa raison d'être, même s'il s'agissait au départ d'une mesure visant à obtenir des économies de coûts, car les personnes interviewées ont déclaré que le programme rend le parrainage plus accessible à la société civile, permet de parrainer des personnes n'ayant pas d'attache avec le Canada et permet aussi au Canada d'honorer ses engagements en matière de réinstallation des réfugiés considérés comme étant les plus vulnérables.

Quant au deuxième objectif, il est ressorti de l'évaluation que la sensibilisation à l'égard du Programme mixte des RDBV au sein de la communauté des répondants doit être renforcée et que des efforts de sensibilisation doivent être déployés auprès de nouveaux répondants possibles. L'évaluation a également mis en relief des lacunes sur le plan de l'information communiquée aux répondants tout au long du processus de parrainage des RDBV et avant l'arrivée des RDBV.

L'évaluation a aussi montré que les répondants sont à l'écoute des besoins liés à la réinstallation des RDBV, et que ces besoins sont comblés. De plus, les RDBV sont aiguillés vers des services d'établissement et de soutien communautaire, et y accèdent.

En réaction aux conclusions de l'évaluation, cinq recommandations sont mises de l'avant afin de favoriser l'amélioration continue du Programme.

Résumé des recommandations

Thème 1 : Raison d'être

Le Programme mixte des RDBV visait initialement à réaliser des économies de coûts durant une période de contrainte budgétaire sans réduire le nombre global de réfugiés pouvant venir au Canada. Avec le temps, la raison d'être du Programme mixte des RDBV a évolué, et elle vise maintenant à obtenir les résultats suivants : le parrainage de réfugiés n'ayant pas d'attaches antérieures au Canada, la création d'autres places de réinstallation, le renforcement de la capacité de la collectivité de soutenir l'intégration des réfugiés et la mobilisation rapide de répondants en réaction à des crises humanitaires (c.-à-d. la « capacité d'appoint »). L'absence d'objectifs définis du programme fait ressortir les incohérences entre la raison d'être initiale du programme et le besoin perçu de le maintenir, et présente des difficultés pour ce qui est d'évaluer le succès du Programme mixte des RDBV.

Recommandation 1 : IRCC devrait définir officiellement les objectifs du Programme mixte des RDBV et préciser comment le programme s'harmonise avec le Programme de réinstallation de façon générale, et appuie celui-ci.

Thème 2 : Sensibilisation à l'égard du Programme mixte des RDBV

Le financement de la promotion du Programme mixte des RDBV est limité, car on insiste davantage sur le jumelage de réfugiés avec des répondants et sur la communication de renseignements aux répondants actuels que sur le marketing. L'évaluation a mis en relief l'absence de capacité interne afin de promouvoir le programme et l'absence de données probantes qui permettraient d'orienter les activités de marketing. Il ressort également de l'évaluation que la compréhension du Programme mixte des RDBV et la sensibilisation à l'égard de celui-ci au sein de la communauté des répondants sont limitées et que les outils et la formation mis à la disposition des répondants pourraient être améliorés.

Recommandation 2 : IRCC devrait mettre en place une stratégie pour accroître la sensibilisation à l'égard du Programme mixte des RDBV et en faire la promotion au-delà de la communauté de répondants actuelle.

Thème 3 : Aide financière

Les personnes interviewées aux fins de l'évaluation estimaient qu'il y a un décalage entre l'aide financière fournie par IRCC et le soutien offert par les répondants, car ceux-ci sont entièrement responsables des coûts de démarrage. Plus de la moitié des répondants s'étant prêtés à une entrevue dans le cadre de l'évaluation ont affirmé avoir consacré plus d'argent que prévu au parrainage, et la plupart ont aussi déclaré avoir continué de soutenir les réfugiés au-delà de la période de parrainage prévue. De plus, les données probantes qui ressortent des entrevues et du sondage mené auprès des répondants donnent à penser que les mesures de soutien du PAR ne reflètent pas adéquatement le coût de la vie (p. ex. : loyers plus élevés) et que ces coûts imprévus amènent certains répondants à se retirer du Programme mixte des RDBV.

Recommandation 3 : IRCC devrait élaborer et mettre en œuvre un plan pour améliorer le soutien offert aux répondants des RDBV, qui prévoit les mesures suivantes :

- A. Examiner le partage des coûts entre IRCC et les répondants;
- B. Examiner les taux de soutien du revenu mensuels afin de veiller à ce que l'aide offerte aux RDBV soit appropriée;
- C. Améliorer l'information sur les coûts liés au parrainage, y compris sur les difficultés auxquelles les répondants pourraient faire face au moment de fournir du soutien.

Thème 4 : Communications relatives aux besoins des réfugiés

Les répondants et les personnes qui ont passé une entrevue ont mentionné qu'il manquait dans l'information mise à la disposition des répondants des renseignements qui auraient été utiles au moment de sélectionner des RDBV, de préparer l'arrivée des RDBV et de répondre aux besoins liés à la réinstallation des RDBV. Plus précisément, les répondants ont dit qu'ils n'ont pas accès à des détails sur les besoins en matière de santé et que ceux-ci pourraient les aider à mieux se préparer en vue de l'arrivée de RDBV.

Les responsables de l'évaluation ont souligné qu'un contact préalable à l'arrivée entre les répondants et les RDBV serait une pratique prometteuse pour ce qui est de combler cette lacune en matière d'information, car cela permettrait au réfugié de communiquer des renseignements supplémentaires au répondant.

Recommandation 4 : IRCC devrait améliorer les mécanismes permettant de faciliter la communication d'information sur les besoins des réfugiés, y compris les voies de communication entre les réfugiés et les répondants avant l'arrivée.

Thème 5 : Viabilité

L'évaluation a révélé que la viabilité du programme est précaire. Les coûts de traitement associés aux RDBV sont supérieurs aux coûts de traitement rattachés aux RPSP et aux RPG, et le programme affiche un faible taux de participation et une sensibilisation limitée. L'évaluation a également révélé que des RDBV qui n'avaient pas été sélectionnés sont devenus des RPG. Les intervenants d'IRCC ont signalé que ces modifications ont une incidence importante sur les activités de planification et d'établissement de ressources, ce qui a créé des contraintes financières imprévues. De plus, cette pratique pourrait dissuader des répondants potentiels de participer puisque les réfugiés seront réinstallés en tant que RPG s'ils ne sont pas sélectionnés aux fins du Programme mixte des RDBV. En 2018 et en 2019, le Programme a bénéficié d'un financement externe visant à compenser les coûts des répondants et à fournir aux SEP un soutien administratif relativement à la coordination des parrainages de RDBV. L'arrêt du financement externe pourrait miner l'atteinte des cibles à l'égard des niveaux.

Enfin, une fois que les objectifs du Programme auront été établis officiellement (recommandation 1) et que des améliorations auront été apportées à la conception du programme (recommandations 2 à 4), le Programme gagnerait à faire l'objet d'une surveillance de sa viabilité, y compris un suivi de la concrétisation des objectifs.

Recommandation 5 : Après l'élaboration des objectifs révisés et le remaniement de la conception du Programme suggérés dans les recommandations 1 à 4, IRCC devrait surveiller la viabilité du Programme mixte des RDBV en s'attachant notamment aux aspects suivants :

- A. Si le Programme atteint les objectifs fixés (recommandation 1);
- B. Si les ressources ministérielles requises pour atteindre les objectifs du Programme et les niveaux d'admissions visés sont appropriées;
- C. Si le Programme devrait être maintenu sous sa forme actuelle.

Évaluation du Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (Programme mixte des RDBV)

Réponse et plan d'action de la direction

Raison d'être

Le Programme mixte des RDBV visait initialement à réaliser des économies durant une période de contrainte budgétaire sans réduire le nombre global de réfugiés pouvant venir au Canada.

Avec le temps, la raison d'être du Programme mixte des RDBV a évolué et vise maintenant l'obtention des résultats suivants : le parrainage de réfugiés n'ayant pas de liens avec le Canada, la création de places de réinstallation supplémentaires, le renforcement de la capacité de la collectivité de soutenir l'intégration des réfugiés et la mobilisation rapide de répondants en réaction à des crises humanitaires (c.-à-d. la « capacité d'appoint »).

L'évaluation a révélé un manque de documents fondamentaux énonçant les objectifs du Programme mixte des RDBV et l'harmonisant avec le programme général de réinstallation. Cette absence d'objectifs définis du programme fait ressortir les incohérences entre la raison d'être initiale du programme et le besoin perçu de le maintenir. Ces incohérences présentent des difficultés lorsque vient le temps d'évaluer le succès du Programme mixte des RDBV.

Recommandation 1 : IRCC devrait définir officiellement les objectifs du Programme mixte des RDBV et préciser comment le programme s'harmonise avec le Programme de réinstallation de façon générale, et appuie celui-ci.

Réponse : IRCC souscrit à la recommandation.

En 2013, afin de réduire les coûts durant une période de contrainte budgétaire, le Canada avait simultanément réduit les niveaux de réfugiés parrainés par le gouvernement et instauré un modèle de partage des coûts par le truchement du Programme mixte des RDBV. De plus, un objectif connexe du programme était de procurer aux réfugiés recommandés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) du soutien par l'entremise de répondants privés. On s'attendait à ce que cette mesure améliore leurs résultats en matière d'établissement.

Depuis ce temps, il s'est avéré que le programme fournit un certain nombre d'avantages supplémentaires, y compris le fait de permettre aux Canadiennes et aux Canadiens de faire face à la crise mondiale des réfugiés et de travailler avec les nouveaux arrivants à bâtir des collectivités plus fortes et plus résilientes. Le programme a également fourni une capacité d'appoint permettant de réagir à des crises naissantes et impérieuses (comme la récente Opération visant les réfugiés syriens).

Le résultat final du Programme de réinstallation des réfugiés du Canada est que les réfugiés nouvellement arrivés vivent de façon autonome au sein de la société canadienne. L'obtention de ce résultat dans le contexte du Programme mixte des RDBV est liée à d'autres programmes, notamment le Programme des réfugiés pris en charge par le gouvernement (Programme des RPG), le Programme de parrainage privé des réfugiés (PPPR), le Programme d'aide à la réinstallation (PAR), le Programme d'établissement et le Programme des prêts aux immigrants. L'établissement d'objectifs propres au Programme mixte des RDBV suppose de déterminer la mesure dans laquelle il contribue à l'obtention du résultat final du Programme de réinstallation des réfugiés.

Mesure de suivi	Responsabilité	Date d'échéance
Mesure 1A : Établir des objectifs clairs à l'égard du programme et les soumettre à la haute direction d'IRCC en vue d'approbation.	Responsable(s) : DRPG Soutien : DGOSRA, Communications, DGPEI	T1 2022-2023
Mesure 1B : Mettre à jour les documents destinés au public à la lumière des nouveaux objectifs.	Responsable(s) : Communications Soutien : DRPG, OSRA, DGPEI, DGRE	T4 2022-2023
Mesure 1C : Mettre à jour le modèle logique et les indicateurs de rendement relatifs à la réinstallation afin qu'ils reflètent les nouveaux objectifs du Programme mixte des RDBV, et les présenter au Comité directeur de la mesure du rendement en vue d'examen et d'approbation.	Responsable(s) : DRPG Soutien : DGOSRA, SEI (DGPEI et RE), DGRE	T4 2022-2023

Sensibilisation à l'égard du Programme mixte des RDBV

IRCC finance le Programme de formation sur le parrainage de réfugiés (PFPR) afin de faire la promotion du parrainage des réfugiés. Le financement de la promotion du Programme mixte des RDBV est limité, car le PFPR insiste davantage sur le jumelage de réfugiés avec des répondants potentiels et sur la communication de renseignements au sujet du programme aux répondants actuels que sur le marketing (c.-à-d. la promotion du parrainage, l'image de marque). Parmi les lacunes sur le plan du marketing relevées lors de l'évaluation, mentionnons le manque de capacités internes afin de promouvoir le programme et l'absence de données probantes qui permettraient d'orienter les activités de marketing (c.-à-d. de décider à quelles populations de répondants potentiels il faut s'adresser).

De plus, la compréhension du programme et la sensibilisation à l'égard de celui-ci au sein de la communauté des répondants sont limitées. Selon l'évaluation, de nombreux répondants de RPSP ignoraient l'existence du Programme mixte des RDBV et certains de ceux qui le connaissaient ont fait savoir qu'ils n'avaient pas parrainé de RDBV parce qu'ils ne comprenaient pas bien le fonctionnement du programme.

Il est également ressorti de l'évaluation que les outils et la formation mis à la disposition des répondants pouvaient être améliorés. Bien que la formation soit largement perçue comme étant suffisante par les personnes qui en ont tiré parti, elle n'est pas obligatoire. Environ la moitié des répondants ayant répondu au sondage n'avaient reçu aucune formation relativement au parrainage. De plus, certains répondants ont déclaré que les documents d'information fournis par IRCC étaient difficiles à comprendre. Des signataires d'entente de parrainage (SEP) ont confirmé qu'il leur arrive souvent de traduire la documentation d'IRCC afin d'en faciliter la compréhension par les répondants. En particulier, l'évaluation a révélé des lacunes en ce qui concerne la formation relative aux responsabilités et aux compétences essentielles des répondants ainsi qu'à la gestion des conflits.

Recommandation 2 : IRCC devrait mettre en place une stratégie pour accroître la sensibilisation à l'égard du Programme mixte des RDBV et en faire la promotion au-delà de la communauté de répondants actuelle.

Réponse : IRCC souscrit à la recommandation.

L'Initiative mondiale de parrainage de réfugiés a eu recours au Programme mixte des RDBV comme modèle pour faire la promotion du parrainage communautaire des réfugiés auprès d'autres pays. Cependant, le Ministère n'a pas déployé d'efforts complémentaires pour accroître la sensibilisation à l'égard du programme au Canada.

Même si le Canada utilise avec succès le parrainage privé de réfugiés depuis longtemps, le Programme mixte des RDBV se distingue des autres catégories d'immigration par le fait qu'il repose sur l'offre des répondants plutôt que sur la demande suscitée par les réfugiés eux-mêmes. Jusqu'à maintenant, le Programme mixte des RDBV a dû compter sur une communauté limitée, s'appuyant principalement sur quelques SEP qui font déjà face à une forte demande de parrainage de réfugiés dans le cadre du PPPR.

Afin de cerner des façons de mobiliser des répondants pour le programme, le Ministère travaille en étroite collaboration avec les intervenants et les partenaires du Programme, y compris le PFPR, financé par IRCC en vue des activités de jumelage et de formation des répondants des RDBV.

Parmi les autres partenaires, mentionnons l'organisme Réfugié 613 d'Ottawa, dont le projet « ReSpo » vise à fournir des recommandations fondées sur des données probantes à IRCC en vue d'améliorer la participation au Programme mixte des RDBV. Le Ministère a également financé un projet d'étude de marché d'Environics ayant pour but de faire le point sur les motivations des Canadiens et sur les obstacles au parrainage. Les résultats et les recommandations émanant du rapport cadrent bien avec l'évaluation et permettront de cerner les groupes vers lesquels il faut orienter les activités de sensibilisation, de marketing et de promotion.

En outre, étant donné que le Programme mixte des RDBV réussit davantage à obtenir le soutien général du grand public lorsqu'une initiative de réinstallation met en relief des besoins particulièrement impérieux (p. ex. l'Opération visant les réfugiés syriens), on s'attend à ce que l'adoption d'un thème contribue à la sensibilisation et à l'élargissement de la communauté de répondants, en plus d'améliorer la mise en correspondance des besoins des réfugiés avec les intérêts et l'expertise des répondants. On s'affaire actuellement à élaborer un thème sur l'importance de veiller à ce que les enfants continuent d'aller à l'école. Les cas sélectionnés comprendraient des familles de réfugiés dont les enfants d'âge scolaire font face à des obstacles supplémentaires à la fréquentation scolaire, comme le mariage forcé d'une fille n'ayant pas l'âge légal, le travail et l'exploitation des enfants et la violence faite aux enfants. En plus d'orienter les efforts promotionnels, le thème peut également être utilisé dans un contexte international; par exemple, il est harmonisé avec l'engagement énoncé dans le mandat du ministre à « mener une campagne internationale pour veiller à ce que tous les enfants réfugiés ou déplacés puissent obtenir l'éducation dont ils ont besoin et qu'ils méritent », ainsi que sur le thème de la protection et de l'autonomisation des femmes et des filles en mouvement adopté par le Canada en vue de sa présidence du Cadre global régional de protection et de solutions (MIRPS) en 2021-2022.

Mesure de suivi	Responsabilité	Date d'échéance
Mesure 2A : Établir une stratégie de communication pour accroître la sensibilisation à l'égard du Programme mixte des RDBV en étroite collaboration avec le HCR et des organismes de la société civile.	Responsable(s) : Communications Soutien : DRPG, OSRA	T3 2022-2023
Mesure 2A.1 : Travailler avec les partenaires à la mise en œuvre de la stratégie.	Responsable(s) : DRPG/OSRA Soutien : Communications	T2 2023-2024
Mesure 2A.2 : Sous réserve de l'attribution de ressources suffisantes, le Ministère va mettre à l'essai pour le Programme mixte des RDBV un thème insistant sur l'importance de veiller à ce que les enfants continuent d'aller à l'école, en partenariat avec l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés.	Responsable(s) : OSRA/RI DOR/ Communications Soutien : DRPG	T1 2023-2024
Mesure 2B : Examiner l'information et la documentation actuellement fournies par IRCC et déterminer des façons de rendre celles-ci plus accessibles. Au besoin, remanier les documents d'IRCC à la lumière de l'évaluation.	Responsable(s) : Communications Soutien : DRPG, OSRA	T4 2022-2023
Mesure 2C : Travailler avec des organismes experts à cerner des occasions locales de croissance du parrainage communautaire et mettre au point des outils pour accroître leurs capacités de marketing et de communication.	Responsable(s) : DRPG Soutien : OSRA, Communications	T2 2023-2024

Aide financière

Le Programme mixte des RDBV encourage la participation de la société civile à la réinstallation à l'aide de mesures incitatives de partage des coûts dans le cadre desquelles IRCC et les répondants privés apportent tous deux une contribution financière afin de soutenir la réinstallation de réfugiés. Les réfugiés réinstallés dans le cadre du Programme mixte des RDBV reçoivent un soutien du revenu au titre du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) pendant six mois après leur arrivée (du 2^e au 7^e mois). Les répondants du secteur privé offrent six mois supplémentaires de soutien financier (pendant le 1^{er} mois, puis du 8^e au 12^e mois) et de l'aide au démarrage (p. ex. épicerie, meubles, articles ménagers), y compris sous la forme de contributions en nature. Les personnes qui ont passé une entrevue aux fins de l'évaluation estimaient qu'il y a un décalage entre l'aide financière fournie par IRCC et le soutien offert par les répondants, car ceux-ci sont entièrement responsables des coûts de démarrage.

En outre, les répondants ne sont pas toujours préparés pour les coûts supplémentaires associés au parrainage. Plus de la moitié des répondants qui se sont prêtés à une entrevue dans le cadre de l'évaluation ont affirmé avoir consacré plus d'argent que prévu au parrainage, et la plupart ont aussi déclaré avoir continué de soutenir les réfugiés au-delà de la période de parrainage prévue. De plus, les données probantes qui ressortent des entrevues et du sondage mené auprès des répondants donnent à penser que les mesures de soutien du PAR ne reflètent pas adéquatement le coût de la vie (p. ex. les loyers plus élevés) et que ces coûts imprévus amènent certains répondants à ne plus participer au Programme mixte des RDBV (c.-à-d. à ne pas parrainer d'autre RDBV).

Recommandation 3 : IRCC devrait élaborer et mettre en œuvre un plan pour améliorer le soutien offert aux répondants des RDBV, qui prévoit les mesures suivantes :

- A. Examiner le partage des coûts entre IRCC et les répondants;**
- B. Examiner les taux de soutien du revenu mensuels afin de veiller à ce que l'aide offerte aux RDBV soit appropriée;**
- C. Améliorer l'information sur les coûts liés au parrainage, y compris sur les difficultés auxquelles les répondants pourraient faire face au moment de fournir du soutien.**

Réponse : IRCC souscrit à la recommandation.

Le Ministère reconnaît l'importance d'équilibrer de façon appropriée les services d'établissement et de réinstallation, ainsi que le soutien financier à l'intention des réfugiés pour les aider à participer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle au Canada. Les services et le soutien financier offerts aux réfugiés réinstallés sont conçus de manière à reconnaître leur situation et leurs besoins particuliers, et à y répondre.

Les groupes de parrainage doivent offrir une aide financière au moins égale aux montants actuels du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) dans la collectivité où le réfugié s'établira.

Le niveau du soutien du revenu offert dans le cadre du PAR repose principalement sur les taux d'aide sociale en vigueur dans la province de résidence du client.

Mesure de suivi	Responsabilité	Date d'échéance
Mesure 3A : Le Ministère va mener une évaluation du caractère approprié du partage des coûts entre IRCC et les répondants et faire part de ses recommandations à la haute direction.	Responsable(s) : DRPG Soutien : DGOSRA, Finances, SEI (DGPEI et RE)	T4 2022-2023
Mesure 3B.1 : Le Ministère procédera à un examen des montants de soutien du revenu du PAR afin de les harmoniser avec les éventuelles majorations des taux d'aide sociale provinciaux effectuées depuis le dernier examen en 2019.	Responsable(s) : RE Soutien : DGPEI, DGOSRA, DRPG, Finances	T3 2021-2022
Mesure 3B.2 : Le Ministère examinera de façon approfondie la politique nationale et les montants de soutien du revenu du PAR afin de déterminer s'il y a lieu de prendre des mesures supplémentaires pour répondre aux besoins des réfugiés.	Responsable(s) : DGPEI Soutien : DGOSRA, RE, DRPG	T4 2022-2023
Mesure 3C : Le Ministère travaillera avec le PFPR à explorer des façons d'améliorer les ressources et la formation de ce dernier pour aider les répondants à mieux comprendre les coûts liés au parrainage d'un RDBV, y compris en encourageant les répondants à utiliser l'outil de calcul de l'aide financière au moment de déterminer le niveau de soutien nécessaire.	Responsable(s) : DGOSRA Soutien : DRPG, SEI (DGPEI et RE)	T1 2022-2023

Communications relatives aux besoins des réfugiés

Il ressort de l'évaluation que les répondants reçoivent généralement assez d'information avant l'arrivée des RDBV et que, dans l'ensemble, les arrivées sont bien coordonnées. De plus, les répondants sont habituellement satisfaits de la compatibilité de leur organisme et des RDBV qui leur sont confiés. En outre, divers mécanismes sont en place afin d'assurer l'efficacité des communications des intervenants sur les procédures et les politiques du Programme mixte des RDBV. Néanmoins, les répondants et les personnes ayant passé une entrevue ont mentionné qu'il manquait dans l'information fournie des renseignements qui auraient été utiles au moment de sélectionner des RDBV, de préparer leur arrivée et de répondre à leurs besoins relativement à la réinstallation. Plus précisément, les répondants ont parlé de besoins en matière de santé imprévus qui auraient été cruciaux au moment de préparer l'arrivée des RDBV. Cependant, les intervenants et les répondants ont reconnu qu'il est difficile de recueillir, de conserver et de communiquer des données de nature délicate sur la santé en raison de questions touchant la protection des renseignements personnels.

Tout en reconnaissant qu'il n'est pas toujours possible d'entrer en contact avec les réfugiés avant leur arrivée, les responsables de l'évaluation ont souligné qu'un contact préalable à l'arrivée entre les répondants et les RDBV serait une pratique prometteuse pour ce qui est de combler les lacunes en matière d'information. Cela permettrait aux réfugiés de décider ce qu'ils se sentent à l'aise de révéler à leur répondant, sans qu'IRCC ait à recueillir, à conserver et à communiquer des données de nature délicate.

Recommandation 4 : IRCC devrait améliorer les mécanismes permettant de faciliter la communication d'information sur les besoins des réfugiés, y compris les voies de communication

IRCC souscrit à cette recommandation et a commencé à prendre des mesures en vue de dissiper les préoccupations touchant la communication de l'information.

Le Ministère reconnaît qu'il peut être difficile pour les réfugiés et les répondants de communiquer avant l'arrivée. Même si le Ministère envoie à tous les RDBV une lettre avec des renseignements détaillés sur les coordonnées de leur répondant, les RDBV n'ont pas tous la possibilité de communiquer avec le répondant avant leur arrivée.

En 2019-2020, IRCC a mené un sondage auprès des fournisseurs de services du PAR afin de mieux comprendre leurs besoins en information préalables à l'arrivée. IRCC a constaté que la communication d'information erronée dans la demande de destination jumelage (DDJ) ou la transmission du préavis d'arrivée (TPA) est problématique pour tous les intervenants, ce qui a amené le Centre des opérations de réinstallation à Ottawa (COR-O) à concevoir en 2020 un mécanisme grâce auquel les fournisseurs de services du PAR et les répondants peuvent signaler des renseignements erronés dans la DDJ ou la TPA.

Le Ministère continue de travailler avec le PFPR à trouver les meilleures façons de communiquer de l'information sur les réfugiés aux répondants avant l'arrivée. Autrefois, le Ministère apportait des modifications périodiques à l'information fournie dans le « profil » des réfugiés, qui est affiché sur le site Web du PFPR. En vue de susciter de l'intérêt pour le parrainage, le COR-O avait créé pour les groupes de parrainage des profils personnalisés tenant compte de leurs intérêts manifestés, mais la démarche n'a pas occasionné d'augmentation perceptible de l'intérêt pour le parrainage, malgré les ressources supplémentaires affectées à la coordination. Si des profils complets fondés sur les intérêts devaient être établis à nouveau pour les répondants, il faudrait encore prévoir des ressources supplémentaires.

Bien que le Ministère soit limité dans les types de renseignements qu'il peut recueillir et communiquer, en raison de considérations touchant la protection des renseignements personnels, et que la communication avec certains réfugiés soit limitée et souvent facilitée par le HCR ou l'OIM, IRCC étudiera encore comment faciliter un contact direct avant l'arrivée entre le répondant et le réfugié.

Mesure de suivi	Responsabilité	Date d'échéance
Mesure 4A : Explorer des façons d'améliorer encore l'exactitude et les détails des besoins médicaux préalables à l'arrivée, consignés dans le SMGC pour les clients du Programme de réinstallation.	Responsable(s) : DGMS Soutien : DGOSRA, RI DOR	T4 2021-2022
Mesure 4B : Explorer la possibilité de communiquer aux répondants des renseignements plus détaillés sur les RDBV tout en respectant la réglementation régissant la protection des renseignements personnels, et présenter à la haute direction des options accompagnées de considérations liées aux ressources. Sous réserve de la disponibilité des ressources et de l'orientation de la haute direction, procéder à la mise en œuvre de l'approche retenue.	Responsable(s) : DGOSRA Soutien : RI DOR, DRPG, DGMS	T2 2022-2023
Mesure 4C : Explorer d'autres façons de faciliter la communication préalable à l'arrivée entre les réfugiés et les répondants, et présenter à la haute direction des options accompagnées de considérations liées aux ressources. Sous réserve de la disponibilité des ressources et de l'orientation de la haute direction, procéder à la mise en œuvre de l'approche retenue.	Responsable(s) : DGOSRA Soutien : DRPG, RI DOR, DGMS	T2 2022-2023
Mesure 4D : Sous réserve de l'obtention du financement approprié, faire traduire la lettre relative aux coordonnées des répondants dans d'autres langues courantes au sein des populations de RDBV aux fins de sa distribution.	Responsable(s) : DGOSRA Soutien : RI DOR	T1 2022-2023
Mesure 4E : Avoir recours au PFPR et aux séances/outils de mobilisation pour faire connaître les mécanismes officiels de signalement d'erreurs de renseignements (dans les DDJ ou les TPA) afin de renforcer le processus d'assurance de la qualité et de favoriser l'amélioration du programme, et encourager les répondants à utiliser ces mécanismes.	Responsable(s) : DGOSRA Soutien : DRPG, Communications, DGMS	T3 2022-2023

Viabilité

Il ressort de l'évaluation que les résultats en matière de réinstallation des RDBV sont bons par rapport à ceux des RPG, mais ne sont pas aussi favorables que ceux des RPSP. Toutefois, on a également observé que la viabilité du programme est précaire. Le Programme mixte des RDBV permet la réinstallation à un coût moindre que le Programme des RPG, mais lorsqu'on tient compte des coûts liés aux services d'établissement, on s'aperçoit que les coûts de traitement liés aux RDBV sont supérieurs aux coûts de traitement rattachés aux RPSP et aux RPG. L'évaluation a également mis en relief des facteurs qui peuvent contribuer à l'augmentation des coûts de traitement, comme le Service d'accompagnement, lequel a suscité une augmentation de la participation mais nécessite beaucoup de ressources. Néanmoins, la participation au Programme mixte des RDBV est faible, et la sensibilisation à l'égard de celui-ci auprès des répondants potentiels est limitée.

L'évaluation a également révélé que des RDBV qui n'avaient pas été sélectionnés sont devenus des RPG. Les intervenants d'IRCC ont signalé que ces modifications ont une incidence importante sur les activités de planification et d'établissement de ressources, ce qui a créé des contraintes financières imprévues. De plus, cette pratique pourrait dissuader des répondants potentiels de participer au programme puisque les réfugiés seront réinstallés en tant que RPG s'ils ne sont pas sélectionnés aux fins du Programme mixte des RDBV. En 2018 et en 2019, le Programme a bénéficié d'un financement externe visant à compenser les coûts des répondants et à fournir aux SEP un soutien administratif relativement à la coordination des parrainages de RDBV. L'arrêt du financement externe pourrait miner l'atteinte des cibles à l'égard des niveaux.

Enfin, une fois que les objectifs du Programme auront été établis officiellement (recommandation 1) et que des améliorations auront été apportées à la conception du programme (recommandations 2 à 4), le Programme gagnerait à faire l'objet d'une surveillance de sa viabilité, y compris un suivi de la concrétisation des objectifs.

Recommandation 5 : Après l'élaboration des objectifs révisés et le remaniement de la conception du programme suggérés dans les recommandations 1 à 4, IRCC devrait surveiller la viabilité du Programme mixte des RDBV en s'attachant notamment aux aspects suivants :

A. Si le programme atteint les objectifs fixés (recommandation 1);

B. Si les ressources ministérielles requises pour atteindre les objectifs du Programme et les niveaux d'admissions visés sont appropriées;

C. Si le programme devrait être maintenu sous sa forme actuelle.

Réponse : IRCC souscrit à la recommandation et a commencé à travailler pour répondre à certaines des préoccupations liées au partage de l'information.

La capacité du Programme mixte des RDBV d'atteindre les cibles fixées est directement tributaire de l'offre de répondants. Le Ministère reconnaît que l'atteinte des cibles est peut-être une façon artificielle d'évaluer le succès ou la viabilité de ce programme.

Il reconnaît également que le Programme mixte des RDBV a occasionné des coûts de traitement supérieurs à ceux d'autres volets liés à la réinstallation, malgré sa taille plus modeste.

Le Ministère continuera d'investir dans le programme à court terme, comme en témoignent les mesures associées aux recommandations 2 à 4.

À la suite de ces améliorations au programme, il importera d'évaluer la mesure dans laquelle ces investissements, accompagnés d'une stratégie de marketing améliorée, peuvent soutenir la viabilité du Programme mixte des RDBV selon les objectifs redéfinis. Cette évaluation tiendra compte des objectifs de réinstallation généraux du Canada ainsi que des résultats de l'évaluation du Programme de réinstallation, laquelle devrait être menée par le Ministère en 2023.

Mesure de suivi	Responsabilité	Date d'échéance
Mesure 5A : Le Ministère examinera les cibles à l'égard des niveaux de RDBV afin de s'assurer qu'elles reflètent la demande.	Responsable(s) : DRPG/DGPSP Soutien : DGOSRA, DGPEI	T2 2021-2022
Mesure 5B : Le Ministère surveillera les ressources et les coûts continus du Programme ainsi que tout problème d'intégrité selon les objectifs du programme et rendra des comptes à la haute direction.	Responsable(s) : DRPG Soutien : DGOSRA, SEI (DGPEI et RE), GRE, Finances	T3 2024-2025
Mesure 5C : Le Ministère réalisera une évaluation de l'incidence des améliorations découlant de la promotion et du programme décrites aux recommandations 2 à 4. Si l'incidence des améliorations s'avère négligeable, le Ministère devra décider s'il convient de maintenir le programme sous sa forme actuelle.	Responsable(s) : DRPG/DGOSRA Soutien : RI, DGPEI, RE, Communications	T1 2025-2026

Sigles et acronymes

ACE	Allocation canadienne pour enfants
COR–O	Centre des opérations de réinstallation à Ottawa
FS	Fournisseur de services
G5	Groupe de cinq
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
iEDEC	Immigration – Environnement de déclarations d'ententes de contribution
IRCC	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
LGBTI	Lesbienne, gai, bisexuel, transgenre, intersexué
LIPR	<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>
NAS	Numéro d'assurance sociale
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ORS	Opération visant les réfugiés syriens
PAR	Programme d'aide à la réinstallation
PFPR	Programme de formation relative au parrainage de réfugiés
PFSI	Programme fédéral de santé intérimaire
RC	Répondants communautaires
RDBV	Réfugié désigné par un bureau des visas
RI	Réseau international
RPG	Réfugié parrainé par le gouvernement
RPSP	Réfugié parrainé par le secteur privé
SEP	Signataire d'entente de parrainage
SMGC	Système mondial de gestion des cas
TSPT	Trouble de stress post-traumatique

Profil du programme

Contexte ministériel

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) **aide à maintenir les traditions humanitaires du Canada** en offrant une protection aux réfugiés. La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) prévoit la réinstallation des réfugiés au sens de la Convention outre-frontières et des personnes protégées à titre humanitaire outre-frontières (c.-à-d. la catégorie des personnes de pays d'accueil).

Dans le cadre de ses programmes de réinstallation, IRCC travaille en étroite collaboration avec des partenaires au pays et à l'étranger afin de cibler et de réinstaller au Canada des réfugiés qui se trouvent à l'étranger. **La réinstallation est une option lorsqu'une solution durable n'est normalement pas possible** dans un délai raisonnable. Plusieurs catégories s'offrent aux réfugiés, y compris les réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG), les réfugiés parrainés par le secteur privé (RPSP) et les réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV)

Description du Programme mixte des RDBV

Le Programme mixte des RDBV a été **conçu pour aider les répondants privés à prêter assistance aux réfugiés considérés comme les plus vulnérables** en réduisant le fardeau financier des répondants privés et en les mettant en relation avec des réfugiés qui ont déjà fait l'objet d'une vérification et d'une entrevue (c.-à-d. qu'ils sont « prêts à voyager »).

Pour soutenir les répondants, IRCC offre jusqu'à six mois d'aide financière après l'arrivée des réfugiés au Canada, dans le cadre du Programme d'aide à la réinstallation (PAR). Le PAR se sert des taux d'aide sociale provinciaux comme repères au moment de déterminer le niveau du soutien du revenu offert¹. Le PAR a été conçu pour combler des besoins fondamentaux, comme la nourriture, les frais divers et le logement et prévoit des allocations supplémentaires pour le logement, le transport et les communications².

Les répondants privés ont pour responsabilité de fournir aux RDBV ce qui suit : des fonds pour couvrir les coûts de démarrage ponctuels; jusqu'à six mois d'aide financière calculée selon les taux du PAR dans la province où réside le client; et des services immédiats et essentiels équivalant à ceux que les RPG reçoivent dans le cadre du PAR.

Processus de recommandation des RDBV

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres organismes de recommandation (p. ex. Refugepoint, la Hebrew Immigrant Aid Society) **orientent des RPG et des RDBV vers le Canada selon leur vulnérabilité**.

Les RDBV potentiels sont présentés sur le site Web du Programme de formation relative au parrainage de réfugiés (PFPR), dans lequel les répondants potentiels peuvent signifier leur intérêt. Lorsqu'un répondant potentiel sélectionne un RDBV, il doit soumettre une demande afin qu'on puisse évaluer sa capacité de fournir un soutien adéquat (aide financière, soutien affectif et aide à l'établissement). Si aucune offre de parrainage n'est approuvée ou soumise, le RDBV potentiel est réinstallé au Canada en tant que RPG.

Objectifs du Programme mixte des RDBV

Le Programme mixte des RDBV a pour but d'accroître la capacité d'IRCC de maintenir le nombre de réfugiés recommandés par le HCR et réinstallés au Canada, tout en veillant à ce que ces réfugiés puissent compter sur le soutien d'un répondant. Le Programme vise à permettre aux répondants de réagir directement à la crise mondiale des réfugiés en parrainant des réfugiés sans lien familial tout en ayant moins d'obligations financières que ce n'est le cas dans le cadre du Programme de parrainage privé des réfugiés (PPPR).



¹ Les taux du PAR n'ont pas été rajustés depuis 2017.

² D'autres allocations spéciales peuvent s'ajouter, au besoin

Contexte de l'évaluation

Aperçu

Le présent rapport expose les résultats de l'évaluation du Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (Programme mixte des RDBV).

L'évaluation a été réalisée par la Division de l'évaluation et de la mesure du rendement, conformément à la Politique sur les résultats du Conseil du Trésor, et portait sur la période de juillet 2020 à avril 2021.

La conception et l'approche de l'évaluation ont été établies en consultation avec les directions générales d'IRCC contribuant à la conception, à la gestion et à l'exécution des programmes de réinstallation d'IRCC. Le cadre de référence a été approuvé par le Comité de la mesure du rendement et de l'évaluation d'IRCC, en juillet 2020.

Objectifs de l'évaluation

Le premier objectif était de déterminer si le Programme mixte des RDBV était encore nécessaire et dans quelle mesure le programme bien conçu par rapport à l'objectif visant à réinstaller des réfugiés.

Le deuxième objectif de l'évaluation était d'examiner la sensibilisation des intervenants à l'égard du Programme mixte des RDBV.

Accessoirement, l'évaluation a également permis d'examiner les services que les RDBV reçoivent de leur répondant à leur arrivée au Canada, y compris la capacité des répondants de fournir le soutien nécessaire durant la première année de la réinstallation.

Portée de l'évaluation

L'évaluation portait sur la période de 2016 à 2020³.

Bien que l'évaluation porte sur les RDBV, des comparaisons avec les RPG et les RPSP sont présentées au besoin.

Questions d'évaluation

Le programme des RDBV demeure-t-il nécessaire?

Dans quelle mesure les répondants/SEP et les autres intervenants externes sont-ils au courant du volet des RDBV et y participent-ils?

Le processus de sélection des cas de RDBV est-il adéquat?

Le volet des RDBV est-il conçu de façon adéquate aux fins de réinstallation efficiente et efficace?

Dans quelle mesure les répondants/SEP disposent-ils de la capacité nécessaire pour appuyer efficacement les RDBV?

Les répondants offrent-ils aux RDBV des services de réinstallation adéquats en temps opportun?

Les RDBV ont-ils accès aux services d'établissement et en bénéficient-ils?

³ Les résultats pour l'année 2020 sont partiels, car la collecte de données a eu lieu durant l'été et l'automne de 2020.

Méthodes de collecte de données

Examen des documents

L'examen des documents a porté sur 38 documents internes et externes, notamment des instructions pour l'exécution des programmes, des rapports sur les résultats des départements, des rapports sur les plans et les priorités, des présentations, des documents de suivi et de contrôle et des comptes rendus de réunions.

Entrevues auprès d'informateurs clés (n = 21 entrevues auprès de 36 participants)

Des entrevues ont été menées auprès de représentants de directions générales d'IRCC, dont la Direction générale des affaires des réfugiés, le Réseau international (RI), la Direction générale de la planification et du rendement des opérations, la Direction générale des politiques d'établissement et d'intégration, le Réseau de l'établissement et la Gestion financière des subventions et des contributions.

Des entrevues ont également été réalisées avec des intervenants externes, y compris des représentants du HCR, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), de Réfugié 613, du Carrefour des réfugiés de l'Université d'Ottawa, du Comité central mennonite du Canada et du PFPR, ainsi que des donateurs dans le cadre du Programme.

Des répondants — y compris des répondants communautaires (RC), des groupes de cinq (G5) et des signataires d'entente de parrainage (SEP) — se sont également prêtés à des entrevues.

Examen des données administratives

Les données administratives sur les réfugiés tirées du Système mondial de gestion des cas (SMGC) d'IRCC ont été utilisées pour établir des profils et contextualiser les tendances touchant le nombre et les profils des réfugiés réinstallés, admis entre 2016 et mai 2020 (c.-à-d. les données les plus récentes disponibles au moment de la collecte des données).

Les données administratives sur les réfugiés provenant du système Immigration – Environnement de déclarations d'ententes de contribution (iEDEC) d'IRCC ont également été utilisées afin d'examiner les tendances touchant l'utilisation des services d'établissement.

Examen des données financières

L'évaluation comprenait un examen des données financières accessibles par l'intermédiaire du Modèle de gestion des coûts du Ministère visant à comparer les coûts associés à la réinstallation et au traitement des demandes des RDBV avec ceux touchant les autres réfugiés réinstallés.

Sondage mené auprès des répondants (n = 2 891 répondants, 224 répondants de RDBV)

L'évaluation comprenait un sondage en ligne auprès de répondants ayant parrainé des réfugiés réinstallés (RDBV et RPSP) entre 2016 et mai 2020. Le sondage avait pour but d'interroger les répondants au sujet de leur connaissance du programme ainsi que de leur participation et de leurs expériences dans le cadre de celui-ci. Des 22 198 répondants invités dont les coordonnées étaient accessibles, 2 891 ont répondu au sondage. Cela s'est traduit par un taux de participation de 13 % dans l'ensemble, et de 24 % au sein des répondants de RDBV.

Le sondage était offert en français et en anglais.

Sondage mené auprès des réfugiés (n = 4 838 réfugiés, 257 RDBV)

L'évaluation comprenait un sondage en ligne auprès de réfugiés réinstallés admis au Canada entre 2016 et mai 2020, dont les coordonnées étaient disponibles.

Le sondage portait sur un éventail de sujets notamment les besoins liés à la réinstallation, les relations avec les répondants, l'aiguillage vers les services de soutien, et l'accès à ceux-ci, et les conditions de vie.

Des 43 866 réfugiés réinstallés invités à participer au sondage, 4 838 y ont répondu : 257 RDBV, 1 091 RPG et 3 490 RPSP. Cela correspond à un taux global de participation de 11 %, et à un taux de 13 % au sein des RDBV contactés.

Le sondage était offert en français, en anglais, en arabe, en tigrinya, en kurde kurmanji, en somali et en dari.

Limites

Dans l'ensemble, la conception de l'évaluation a utilisé des données quantitatives et qualitatives complémentaires afin de réduire les lacunes à l'égard de l'information et à établir des constatations intégrées, fondées sur de nombreuses sources de données. Dans la mesure du possible, l'évaluation a également appliqué diverses stratégies d'atténuation afin de s'assurer que les résultats étaient fiables et pouvaient être utilisés en toute confiance.

Néanmoins, il convient de mentionner les quatre limites qui suivent ainsi que les stratégies d'atténuation connexes.

Représentativité des participants au sondage mené auprès des réfugiés

Pour de nombreuses raisons (p. ex. l'accès à la technologie, les capacités linguistiques), **les réfugiés réinstallés constituent une population difficile à joindre.**

On a tenté de rendre le sondage plus accessible en le faisant traduire en cinq langues non officielles couramment parlées dans les pays d'origine des RDBV. Les sondages étaient accessibles en ligne pendant trois semaines, ce qui donnait aux participants amplement de temps pour le remplir.

Vu le faible nombre de RDBV admis depuis 2016, et malgré le taux de participation de 13 % obtenu, le sondage n'est pas représentatif de l'ensemble de la population des RDBV.

En ce qui concerne la représentativité, les participants suivants étaient surreprésentés :

- Personnes admises en 2019 ou en 2020
- Réfugiés connaissant au moins une langue officielle
- Réfugiés ayant au moins un certain niveau d'études postsecondaires
- Les hommes

En somme, **il faut considérer le sondage mené auprès des réfugiés comme étant un exercice exploratoire et s'en servir conjointement avec d'autres sources de données.**

Représentativité des participants au sondage mené auprès des répondants

Comme l'équipe d'évaluation n'avait pas accès à des renseignements sur les caractéristiques de la population des répondants, il lui était impossible de déterminer si l'échantillon de participants était représentatif de la population de répondants visés par le sondage.

Par conséquent, **il faut considérer le sondage mené auprès des répondants comme étant un exercice exploratoire et s'en servir conjointement avec d'autres sources de données.**

Composition du groupe de répondants interviewés

Des intervenants internes d'IRCC ont proposé des répondants pour les entrevues. Le **fait que les personnes interviewées ne pouvaient être sélectionnées de façon aléatoire** introduit une certaine partialité à l'exercice, car leurs réponses peuvent refléter des points de vue précis (p. ex. des expériences positives dans le cadre du Programme).

Par conséquent, il importe de mettre en correspondance les constatations qui ressortent des entretiens avec les répondants interviewés et d'autres sources de données, par exemple les divers points de vue exprimés dans le cadre du sondage mené auprès des répondants.

COVID-19

La collecte de données en vue de l'évaluation du Programme mixte des RDBV a eu lieu durant la pandémie mondiale de COVID-19. La pandémie a créé des difficultés à l'égard de certaines méthodes d'entrevues classiques (p. ex. les entrevues en personne et les groupes de discussion) et a probablement entraîné des obstacles pour ce qui est de l'accès aux sondages en ligne (p. ex. les réfugiés ayant besoin de l'aide de leur fournisseur de services [FS] pour remplir le questionnaire).

Afin d'atténuer les problèmes occasionnés par la COVID-19, toutes les données ont été recueillies au moyen de méthodes en ligne ou virtuelles (p. ex. des entretiens téléphoniques), et les délais de participation aux sondages ont été prolongés.

Profil des admissions de RDBV de 2016 à 2020

Aperçu

Entre janvier 2016 et mai 2020, 7 855 RDBV ont été admis au Canada⁴.

Année d'admission

Plus de la moitié des RDBV ont été admis en 2016, année de l'Opération visant les réfugiés syriens (ORS). Le nombre de RDBV a diminué pour chaque année subséquente, jusqu'à 2020.

Âge

Un peu plus de la moitié des RDBV étaient âgés de moins de 18 ans.

Sexe

Un peu plus de la moitié des RDBV étaient de sexe masculin (51 %).

Connaissance des langues officielles

La plupart des RDBV adultes ne parlaient ni l'anglais, ni le français au moment de leur admission.

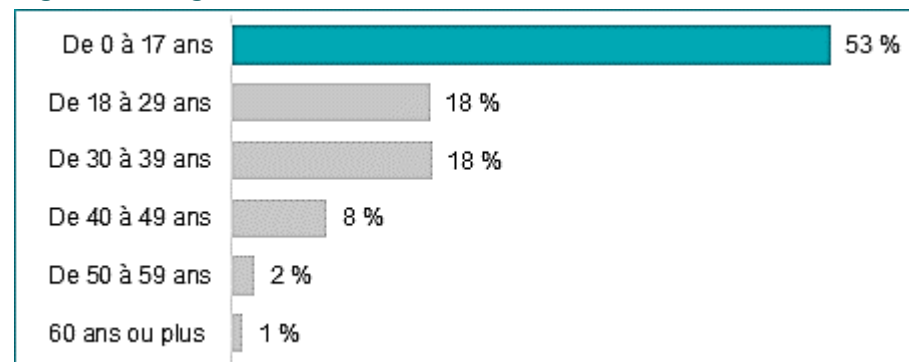
Niveau de scolarité

Chez les RDBV adultes (c.-à-d. ceux qui étaient âgés de 18 ans ou plus), presque 80 % avaient fait des études secondaires ou avaient un niveau d'études inférieur.

Taille des familles/composition des cas

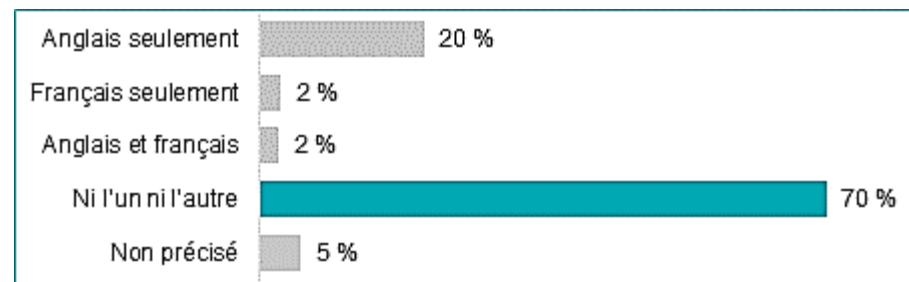
La moitié des cas (50 %) étaient rattachés à au moins quatre personnes. Environ un cas sur trois ne concernait qu'une seule personne (35 %). Les autres cas (17 %) concernaient deux ou trois personnes.

Figure 1 : Âge des RDBV



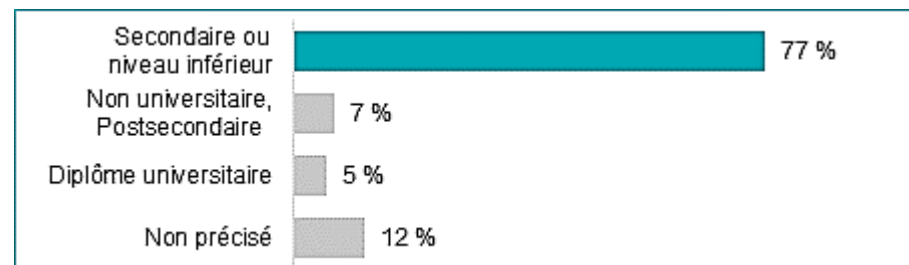
Source : SMGC

Figure 2 : Connaissance des langues officielles des RDBV adultes



Source : SMGC

Figure 3 : Niveau de scolarité des RDBV adultes



Source : SMGC

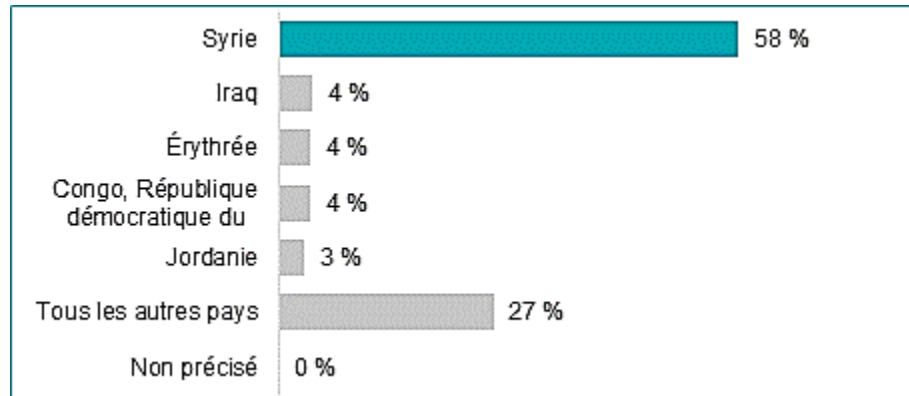
⁴ Les renseignements permettant de définir le profil des RDBV reposent sur les données du SMGC pour la période de janvier 2016 à mai 2020. Le lecteur

trouvera un profil complet des RDBV admis à l'annexe E, et un profil des RDBV adultes à l'annexe F.

Pays de naissance

Presque 60 % des RDBV sont nés en Syrie⁵. Après la Syrie, les principaux pays de naissance cités étaient l'Iraq, l'Érythrée, la République démocratique du Congo et la Jordanie.

Figure 4 : Cinq principaux pays de naissance des RDBV



Source : SMGC

Type de répondant

Presque tous les RDBV ont été parrainés par des SEP^{6, 7} (95 %). Un très petit nombre d'entre eux ont été parrainés par un G5 (3 %) ou des RC (2 %).

Comparaison avec les RPSP et les RPG⁸

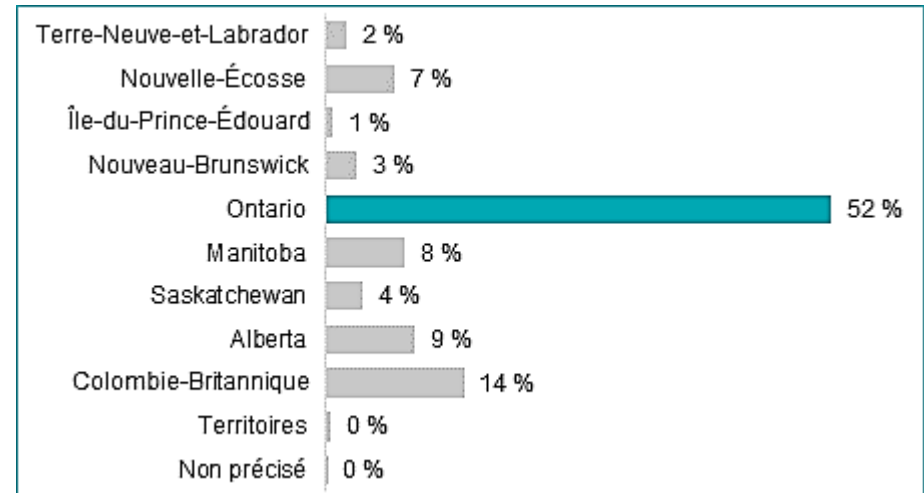
Entre janvier 2016 et mai 2020, 44 549 RPG et 57 814 RPSP ont été admis au Canada.

En comparaison avec les RDBV, une plus grande part des RPSP étaient des adultes (67 %) qui possédaient une certaine connaissance de l'anglais ou du français lors de l'admission (63 %) et avaient fait des études postsecondaires (34 %). Les cas de parrainage de RPSP se distinguaient également des cas de parrainage de RDBV sur le plan de la composition, puisque la majorité des cas (57 %) étaient généralement de petite taille vu qu'ils ne concernaient qu'un adulte. Les RPG avaient un profil comparable à celui des RDBV pour ce qui est du pays de naissance, du sexe, de l'âge, du niveau de scolarité, de la connaissance des langues officielles à l'admission et de la composition des cas.

Province de destination prévue

L'Ontario était la principale province de destination prévue (par plus de la moitié des RDBV), suivie de la Colombie-Britannique et de l'Alberta.

Figure 5 : Province de destination prévue par les RDBV



Source : SMGC

⁵ Étant donné que plus de la moitié des RDBV ont été admis durant l'ORS, la Syrie compte pour une part importante des pays de naissance, tendance qui ne se manifeste pas dans les années d'admission subséquentes.

⁶ Dans les données administratives, les demandes pour le Programme mixte des RDBV qui sont associées à la fois à un SEP et à un RC ou à un G5 sont codées comme étant des parrainages par un SEP.

⁷ Les données relatives aux types de répondants s'inscrivent dans la période qui s'étend du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020.

⁸ Les annexes E et F présentent une comparaison détaillée des RPSP, des RPG et des RDBV.

Raison d'être et nécessité du Programme mixte des RDBV

Constatation 1 : Au départ, le Programme mixte des RDBV visait à réaliser des économies de coûts. Cependant, même si cela ne se reflète pas de façon officielle, la raison d'être du programme semble avoir évolué au fil du temps. Les personnes ayant passé une entrevue ont déclaré que le Programme mixte des RDBV a toujours sa raison d'être, car il rend le parrainage plus accessible à la société civile, permet de parrainer des personnes n'ayant pas d'attache avec le Canada et permet au Canada d'honorer ses engagements touchant la réinstallation des réfugiés considérés comme faisant partie des plus vulnérables.

Raison d'être

Les entrevues et l'examen des documents ont confirmé que le Programme mixte des RDBV visait au départ à réaliser des économies durant une période de contrainte budgétaire. Cependant, l'évaluation n'a pas permis de trouver de documents indépendants ou définitifs (p. ex. des mémoires au Cabinet ou des présentations au Conseil du Trésor) établissant la raison d'être du Programme mixte des RDBV⁹.

En 2013, le gouvernement du Canada a réduit le niveau des RPG pouvant être admis au Canada. Afin de compenser cette réduction, on a augmenté le niveau de RPSP et on a instauré le Programme mixte des RDBV. Autrement dit, le Programme mixte des RDBV avait pour but de réduire les coûts engagés par le Canada à l'égard des RPG sans réduire le nombre global de réfugiés pouvant venir au Canada.

Même si la réalisation d'économies était la principale raison d'être du Programme mixte des RDBV à l'origine, les entrevues et l'examen des documents donnent à penser que l'objectif du programme a évolué au fil du temps. Les intervenants internes et externes mentionnent parmi les résultats positifs du Programme mixte des RDBV le modèle « de parrainage d'un étranger », la création de places de réinstallation supplémentaires, le renforcement de la capacité de la collectivité de soutenir l'intégration des réfugiés et la mobilisation rapide de répondants en réaction à des crises humanitaires (c.-à-d. la « capacité d'appoint »).

Nécessité du Programme mixte des RDBV

Les personnes ayant passé une entrevue estimaient que le programme donne l'occasion à la société civile de participer à la réinstallation en permettant à des personnes n'ayant aucun lien avec un réfugié de « parrainer un étranger ». Ce modèle consiste à mobiliser directement des répondants privés en les amenant à soutenir des réfugiés parmi ceux ayant le plus besoin d'être réinstallés, et ce, sans qu'ils aient eu de contact passé avec le réfugié.

Le Programme mixte des RDBV encourage également la participation de la société civile à la réinstallation à l'aide de mesures incitatives de partage des coûts avec IRCC. Les personnes interviewées ont fait remarquer que le processus de présentation de demande simplifié (p. ex. examen préalable, jumelage des RDBV avec des répondants) encourage la participation.

En entrevue, des intervenants internes ont déclaré que l'abandon du programme serait perçu de façon négative par des groupes comme les SEP. En effet, si le programme disparaissait, la seule voie de participation de la société civile à la réinstallation serait la catégorie des RPSP (c.-à-d. les réfugiés désignés par un répondant). Comme le PPPR n'offre pas la même souplesse que le Programme mixte des RDBV pour ce qui est du partage des coûts, la disparition de celui-ci ferait obstacle aux répondants qui comptent sur le partage des coûts.

Des intervenants externes ont salué le fait que le programme procure des places de réinstallation supplémentaires sans qu'il soit nécessaire d'accroître le financement du Programme de réinstallation ni de réduire le nombre de places attribuées aux SEP dans le cadre du PPPR.

⁹ Dans le cadre d'une évaluation, on confirme souvent la raison d'être en examinant des documents fondamentaux comme des mémoires au Cabinet ou des présentations au Conseil du Trésor. Étant donné que le Programme mixte des RDBV s'inscrit dans le programme général de réinstallation d'IRCC et que les niveaux de RDBV sont fixés au moment de la planification annuelle des niveaux

d'immigration, les responsables de l'évaluation n'ont pas été en mesure de trouver des documents indépendants et définitifs qui établissent la raison d'être du programme. Par conséquent, ils ont dû s'appuyer sur des documents internes, des napperons et des entrevues auprès d'informateurs clés afin de confirmer la raison d'être du programme.

Cibles

Constatation 2 : La participation au Programme mixte des RDBV est faible, et les cibles opérationnelles du programme n'ont été atteintes qu'en 2016.

Constatation 3 : Bien que les cibles témoignent de l'engagement envers le programme, des intervenants externes estiment qu'elles sont ambitieuses et que des alternatives aux cibles devraient être explorées.

Cibles

À l'exception de 2016, les admissions au Programme mixte des RDBV sont modestes, oscillant entre 1 284 (2017) et 993 (2019).

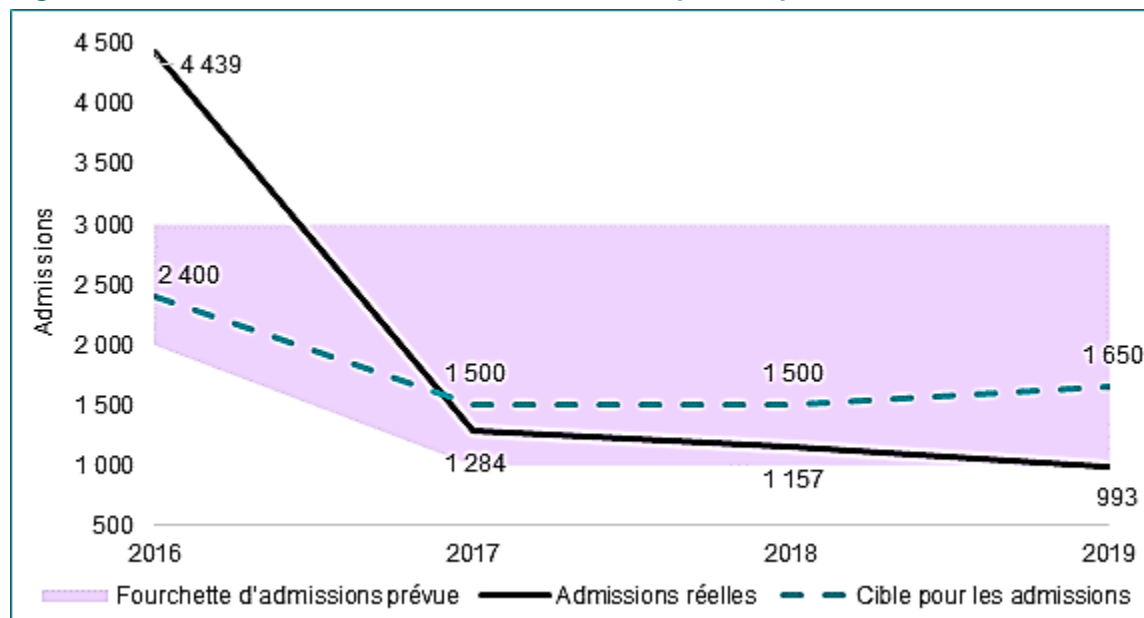
Bien qu'IRCC ait dépassé sa cible opérationnelle de réinstallation par 2 039 RDBV en 2016, ses niveaux d'admissions de RDBV sont inférieurs aux cibles pour toutes les années subséquentes. Il convient de signaler que l'ORS a eu lieu en 2016.

Alors que les cibles reflètent les réalités opérationnelles, les admissions prévues sont communiquées au Parlement sous la forme d'une fourchette. En 2016, les admissions de RDBV dépassaient la fourchette prévue par 1 439. Les admissions de RDBV se situaient dans les fourchettes prévues en 2017 et en 2018, mais se trouvaient tout juste sous la fourchette pour 2019 (c.-à-d. -7).

Les personnes interviewées ont reconnu que l'établissement de cibles témoigne de l'engagement envers le Programme mixte des RDBV. Cependant, presque toutes les personnes qui ont passé une entrevue se sont dites préoccupées par le manque de réalisme des cibles, car le Programme peine à atteindre ses cibles annuelles.

Les personnes passées en entrevue ont suggéré plusieurs solutions de rechange à l'établissement des cibles, y compris l'adoption de cibles fondées sur la demande. Certains ont même suggéré qu'on abandonne complètement les cibles et qu'on oriente le Programme vers une formule qui permettrait d'aller au-delà des engagements officiels relatifs à la réinstallation des réfugiés.

Figure 6 : Admissions réelles, cibles et fourchette prévue, par année



Sources : cibles et fourchettes : Renseignements supplémentaires sur le Plan des niveaux d'immigration 2015, 2016, 2017, 2018-2020, 2019-2021; admissions réelles : SMGC

Coûts de programme

Constatation 4 : Le programme RDBV permet la réinstallation des réfugiés à un coût moindre pour le gouvernement comparativement au programme RPG. Toutefois, comme il a fallu convertir les RDBV en RPG en raison du manque d'intérêt des répondants, le programme RDBV a eu un impact sur le budget du programme d'aide au rétablissement.

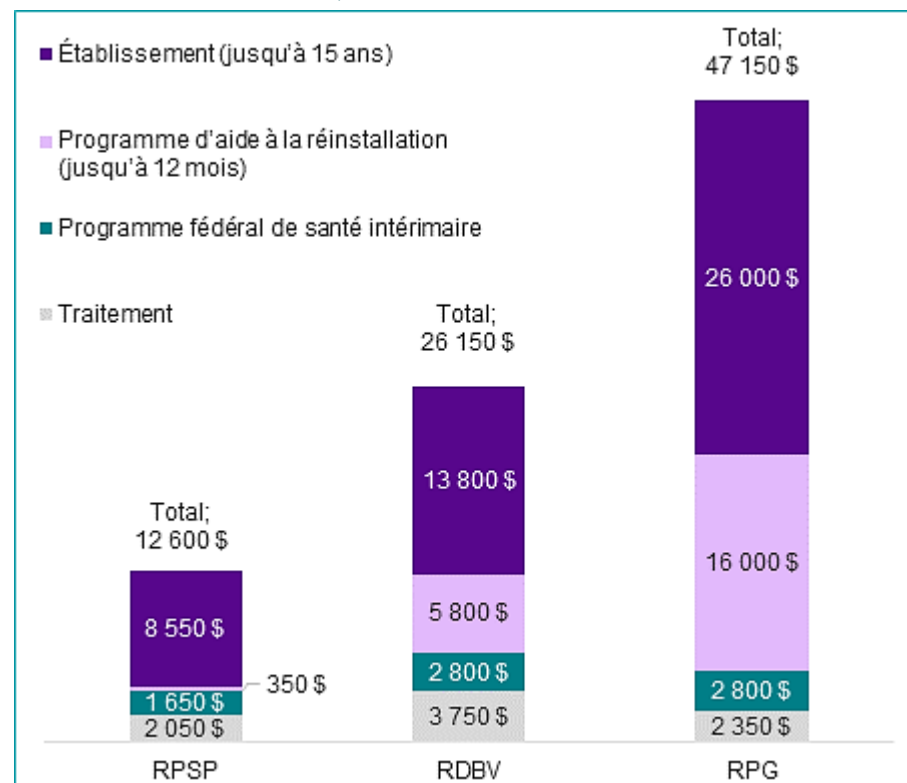
Coûts de traitement par réfugié

Les coûts de traitement ont été calculés à partir d'un coût moyen sur trois ans (exercices 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020), tiré des données du Modèle de gestion des coûts (MGC) d'IRCC qui comprend les coûts d'IRCC et d'autres ministères fédéraux¹⁰. Le coût de traitement moyen des RDBV (3 750 \$) était supérieur à celui des RPG (2 350 \$) et à celui des RPSP (2 050 \$).

Coûts de réinstallation par réfugié

Lorsqu'on considère les coûts engagés par le PAR¹¹ pour un réfugié au cours de sa première année au Canada, on constate qu'ils sont inférieurs à ceux qui sont engagés par le Programme mixte des RDBV. Le coût unitaire engagé en 2019-2020 par le PAR pour les RDBV (5 800 \$) correspond à un peu plus du tiers du coût unitaire engagé pour les RPG (16 000 \$)¹², ce qui reflète les différences dans les exigences du PAR pour ces deux catégories. Ce résultat concorde avec l'objectif initial du programme, à savoir la réduction des coûts engagés par le gouvernement du Canada à l'égard des RPG.

Figure 7 : Coûts totaux par réfugié du Programme d'aide à la réinstallation, fondés sur l'exercice 2019-2020



Source : données de la Direction générale de la stratégie financière

¹⁰ Les coûts de traitement englobent les coûts liés au traitement des demandes, à la gestion du programme et aux services internes à IRCC ainsi que les coûts engagés par d'autres ministères fédéraux. Le coût unitaire est établi en fonction du nombre d'admissions. Les coûts indiqués par le MGC sont normalement divisés par le nombre de décisions finales (aux fins de la surveillance des frais), mais par souci d'uniformité avec les autres éléments qui constituent le coût unitaire total indiqué dans la présente section, le dénominateur/volume correspondait au nombre d'admissions.

¹¹ Les coûts du PAR englobent l'aide financière, l'aiguillage, le traitement de la demande à l'étranger, l'aide consentie dans le cadre du Programme de prêts et l'accueil au Canada, ainsi que les services immédiats et essentiels.

¹² Le PAR offre aux RDBV jusqu'à 6 mois de soutien du revenu, alors que le soutien du revenu peut aller jusqu'à 12 mois dans le cas des RPG; les coûts de démarrage et les services immédiats et essentiels sont la responsabilité de fournisseurs de services financés par IRCC.

Coûts de réinstallation globaux

Le coût global pour la réinstallation d'un réfugié dans le cadre du Programme mixte des RDBV est actuellement inférieur de 44 % au coût de réinstallation pour le Programme des RPG (26 150 \$ contre 47 150 \$). Le gouvernement du Canada réalise des économies de l'ordre d'environ 12 200 \$ pour l'établissement et de 10 200 \$ pour la réinstallation lorsqu'un réfugié est admis en tant que RDBV plutôt que RPG. Ces coûts comprennent les coûts de réinstallation pour une période maximale d'un an, les coûts liés au Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)¹³ et les coûts de traitement. Ils englobent également les coûts d'établissement pour une période maximale de 15 ans dans le cas des RPG et de 8 ans dans le cas des RDBV, car le programme n'existe pas depuis 15 ans¹⁴.

À mesure que les données annuelles deviendront disponibles, on s'attend à ce que l'écart important entre les coûts d'établissement et les coûts de réinstallation globaux des RDBV et des RPG se resserre à la suite d'une augmentation des coûts d'établissement. Cependant, il importe de souligner que le recours aux services d'établissement diminue au fil du temps et qu'il est donc difficile de prévoir l'ampleur du rétrécissement de cet écart.

Incidence financière du fait que des RDBV sont devenus des RPG sur le budget du Programme d'aide à la réinstallation

Bien que le Programme mixte des RDBV offre un moyen économique de réinstaller les réfugiés, cet avantage a moins d'effet lorsque les cibles ne sont pas atteintes, car les RDBV potentiels qui n'ont pas été sélectionnés sont devenus des RPG. Comme il est impossible de connaître le nombre exact de RDBV qui seront parrainés chaque année, *il était difficile de prévoir à la fin de l'exercice les coûts supplémentaires associés au fait que des RDBV sont devenus des RPG*. En 2017, une part de 14 % du niveau d'admission de RDBV prévu n'a pas été utilisée, et les places ont été converties pour des places de RPG. La part des places de réinstallation inutilisées qui sont devenues des places de RPG était supérieure en 2018 (23 %) et en 2019 (40 %).

Dans le passé, ces coûts additionnels étaient absorbés à l'interne par le budget du PAR. La taille du budget du PAR repose sur le montant de soutien du revenu nécessaire par rapport aux cibles de niveau d'immigration approuvées pour les RPG et les RDBV ainsi que pour leurs fournisseurs de services. On a déjà utilisé le budget du PAR afin d'absorber les coûts supplémentaires liés à la conversion de RDBV en RPG, mais cette approche n'est plus possible en raison, d'une part, de l'incertitude associée à celle-ci et, d'autre part, des contraintes financières liées, par exemple, à l'accroissement des cibles touchant les RPG et aux répercussions de la COVID-19.

¹³ Ces estimations reposent sur les données relatives aux remboursements versés par le PFSI en 2019-2020. Ces coûts représentent les coûts totaux par bénéficiaire pour toute la période de participation au PFSI, ce qui peut correspondre à plusieurs années dans le cas de demandeurs d'asile. Ils comprennent les coûts liés à l'examen médical aux fins de l'immigration et aux services médicaux avant le départ, le remboursement de services de santé reçus au Canada et les frais d'administration.

¹⁴ Ces coûts sont fondés sur l'outil de calcul des coûts d'établissement d'IRCC pour 2019-2020, lequel utilise un coût unitaire moyen sur 3 ans et le multiplie par le taux de participation moyen sur une période de 15 ans (source des données : iEDEC), sauf dans le cas du Programme mixte des RDBV, lancé en 2013, pour lequel on ne dispose que de 8 années de données. Les coûts d'établissement comprennent les services d'établissement des réfugiés avant l'arrivée ainsi que les services d'établissement fournis après l'admission.

Viabilité financière

Constatation 5 : La conversion des RDBV non choisis pour le parrainage en RPG, ainsi que les changements apportés au financement externe mis à la disposition du Programme, présentent des risques sur le plan de la viabilité du programme.

Effet de la conversion de RDBV en RPG sur la viabilité

Certaines personnes interviewées se sont dites optimistes au sujet de la viabilité financière du Programme mixte des RDBV, à condition que le programme de réinstallation dans son ensemble continue d'offrir une souplesse financière pour ce qui est de RDBV qui deviennent des RPG. Toutefois, comme susmentionné, la pratique consistant à faire en sorte que des RDBV non sélectionnés deviennent des RPG pour le parrainage n'est plus une solution viable en raison des contraintes de financement qu'elle impose au budget du PAR.

Incidence du financement externe sur le Programme

Un fonds pour le Programme mixte des RDBV a été créé en 2018 par de généreux donateurs en vue d'offrir du financement aux SEP afin de couvrir les coûts de parrainage de RDBV, ce qui a suscité une hausse de la participation des répondants. En 2019, le fonds offrait 5 000 \$ aux SEP pour chaque RDBV parrainé afin de les aider à composer avec les coûts d'administration supplémentaires liés à l'acceptation de cas additionnels.

Certaines personnes passées en entrevue ont dit craindre qu'un financement externe ne soit nécessaire à la viabilité du Programme. Même si le financement externe a procuré des incitatifs aux répondants, certains de ceux-ci en sont venus à dépendre de ce financement. Certaines personnes interviewées se demandent si le Programme serait capable de maintenir une base de répondants sans un financement externe.



Perception de la valeur du Programme

Selon les personnes interviewées, la valeur du Programme mixte des RDBV tient non pas aux économies financières qu'il peut offrir, mais plutôt à la capacité du Programme de procurer des places de réinstallation supplémentaires, à la possibilité qu'il offre de parrainer un étranger et à son potentiel de bâtir des collectivités plus fortes et accueillantes pour le parrainage.

Exception faite de la période marquée par la crise des réfugiés syriens, le Programme a suscité une participation relativement modeste, procurant à peu près 1 000 places par année à des réfugiés. En outre, l'analyse des entrevues donne à penser que, pour de nombreux répondants, la participation au Programme mixte des RDBV est peut-être conditionnelle à l'offre de financement externe. Autrement dit, malgré la perception selon laquelle le Programme a de la valeur, sa viabilité est fragile dans la mesure où il dépend de la participation des répondants, et un bon nombre de ceux-ci comptent peut-être sur un financement externe permettant leur participation.

Sensibilisation

Constatation 6 : La connaissance du programme RDBV est limitée au sein de la communauté des répondants et il tente peu de joindre de nouveaux répondants potentiels. Bien que le PFPR soit le principal promoteur du Programme mixte des RDBV, la promotion du Programme est limitée dans l'ensemble, et les activités à cet effet visent principalement la communauté des répondants actuels. En outre, IRCC ne possède pas la capacité requise afin d'accroître les activités promotionnelles.

Promotion

Il ressort de l'examen des documents et des entrevues que le PFPR est le principal promoteur du Programme mixte des RDBV, mais qu'il s'attache surtout à jumeler des réfugiés avec des répondants. Parmi ses activités promotionnelles, mentionnons la tenue de séances d'information, la sensibilisation sur les réseaux sociaux et la communication d'avis aux SEP et aux répondants potentiels sur des RDBV à jumeler et sur des cas urgents. Même si le PFPR a déployé des efforts en vue de promouvoir le Programme par divers moyens auprès du grand public, une grande part de ses activités promotionnelles actuelles vise ceux qui connaissent déjà le Programme mixte des RDBV.

La plupart des personnes interviewées estiment que le PFPR couvre les éléments fondamentaux de la participation au parrainage d'un RDBV, mais qu'il doit fournir des renseignements plus précis (p. ex. la planification en vue de l'arrivée des RDBV). De même, les entrevues menées à l'externe et les documents des intervenants donnent à croire que la plupart des activités promotionnelles mettent l'accent sur les politiques et les procédures du Programme mixte des RDBV (p. ex. en quoi consiste le programme, comment y participer) plutôt que de « vendre » le programme (c.-à-d. de promouvoir les raisons de participer au programme).

IRCC et le PFPR n'ont pas la capacité requise afin de promouvoir le programme. Des personnes interviewées ont signalé qu'il fallait obtenir des données probantes pour orienter le ciblage pour les efforts de promotion.

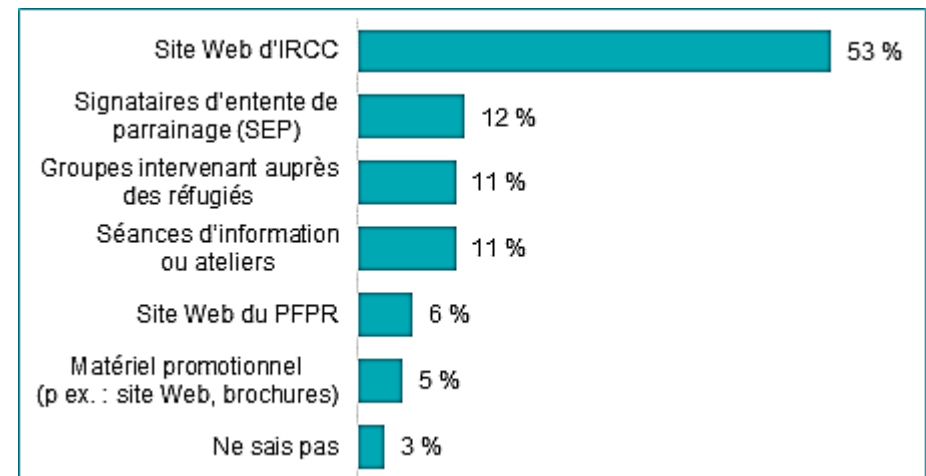
Une autre difficulté liée à la promotion du Programme est la perception selon laquelle le soutien à l'égard d'un RDBV n'est pas urgent, puisque les répondants potentiels croient savoir que les RDBV non sélectionnés seront convertis en RPG.

Une autre difficulté reliée au Programme mixte des RDBV est l'« effet d'écho ». On entend par cela la plus grande probabilité qu'un répondant actuel décide de parrainer des amis ou des parents de RDBV qu'il a déjà soutenus plutôt que de participer à nouveau au Programme mixte des RDBV.

Sensibilisation

Le sondage mené auprès des répondants a révélé que moins de trois répondants sur cinq (53 %), à part les répondants participant au Programme mixte des RDBV, connaissaient le Programme. Un peu plus des deux tiers des répondants (68 %) ont déclaré avoir utilisé le site Web d'IRCC afin d'obtenir de l'information au sujet du Programme, et environ un répondant sur cinq (18 %) a déclaré avoir utilisé le site Web du PFPR. En outre, 20 % d'entre eux ont affirmé avoir assisté à des séances d'information, et 11 % ont mentionné qu'ils avaient utilisé des documents de promotion. Il convient de souligner que plus de la moitié des répondants (53 %) auraient appris l'existence du Programme grâce au site Web d'IRCC.

Figure 8 : Premières sources d'information utilisées par les répondants



Source : sondage mené auprès des répondants

Des réfugiés participant au sondage qui ont refusé l'invitation à participer au Programme mixte des RDBV, les deux tiers (67 %) ne comprenaient pas en quoi consistait le Programme.

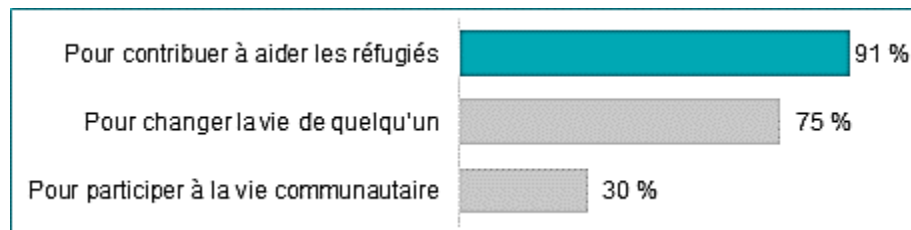
Participation des répondants

Constatation 7 : L'altruisme, précisément en réaction aux causes humanitaires, encourage le parrainage de RDBV. Les coûts imprévus (liés aux finances, aux émotions et au temps) et les intérêts opposés au PPPR démotivent les répondants à parrainer de nouveaux RDBV.

Raisons de participer au Programme

La plupart des personnes interviewées estimaient que les répondants participent au Programme mixte des RDBV pour des raisons altruistes, comme le fait de réagir à une cause qui les interpelle particulièrement ou le désir d'aider un étranger dans le besoin. Les résultats du sondage mené auprès des répondants donnent également à croire que la participation repose sur des motivations altruistes.

Figure 9 : Raisons de parrainer dans le cadre du Programme mixte des RDBV



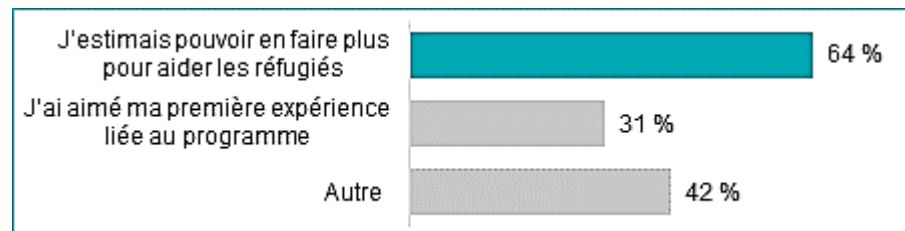
Source : sondage mené auprès des répondants

Participation au fil du temps

Les résultats du sondage mené auprès des répondants montrent que 63 % des répondants de RDBV ayant participé au Programme en étaient à leur première expérience de parrainage d'un RDBV, mais que 63 % de ceux-ci seraient disposés à participer à nouveau.

Des 33 % de répondants de RDBV ayant plus d'un parrainage à leur actif, les principales raisons les ayant amenés à continuer étaient qu'ils pensaient pouvoir en faire davantage pour aider les réfugiés (64 %) et qu'ils avaient aimé leur première expérience (31 %). Une analyse des réponses aux questions ouvertes du sondage a révélé que les répondants qui répètent l'expérience participaient également au Programme en raison d'incitatifs financiers (p. ex. le fonds pour le Programme mixte des RDBV), du fait que leur organisme avait suffisamment de ressources pour prendre plusieurs cas à sa charge, du partage des coûts et du désir d'aider des familles vulnérables.

Figure 10 : Raisons de prendre à sa charge plus d'un cas de RDBV

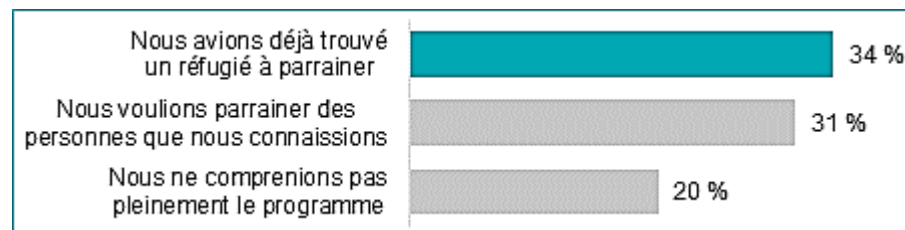


Source : sondage mené auprès des répondants

Raisons de ne pas participer au Programme

Les personnes interviewées ont fait remarquer que ceux qui mettent un terme à leur participation au Programme mixte des RDBV après un seul parrainage le font peut-être en raison du temps qu'il faut y consacrer, du stress financier et de la charge émotionnelle, autant de facteurs pour lesquels ils n'étaient pas pleinement préparés. Les personnes interviewées avaient également l'impression que les répondants potentiels sont intimidés par la perspective de parrainer un étranger et qu'ils ignorent trop de choses au sujet du Programme afin d'y participer. Il y a également des intérêts concurrents avec le PPPR, car les répondants pourraient vouloir opter pour des personnes qu'ils parrainent ou avoir déjà pris des engagements liés au parrainage. L'analyse des réponses au sondage fournies par les répondants n'ayant pas participé au Programme mixte des RDBV entre 2016 et 2020 indique des raisons comparables de ne pas y participer.

Figure 11 : Raisons de ne pas parrainer de réfugié dans le cadre du Programme mixte des RDBV



Source : sondage mené auprès des répondants

Critères de sélection

Constatation 8 : Les critères pour la sélection des RDBV sont bien établis. En 2016, les critères ont été modifiés afin de mieux refléter la demande à l'égard du Programme, et ils sont demeurés relativement stables depuis ce temps.

Sélection des RDBV

Chaque année, une fois que les cibles relatives aux réfugiés sont fixées, le HCR consulte une liste des réfugiés à réinstaller qui pourraient être admissibles en tant que RPG. Le Centre des opérations de réinstallation à Ottawa (COR-O) sélectionne des RDBV conformément à ses directives internes.

Étant donné que tous les RDBV proviennent des demandes de RPG à traiter et présentent souvent des besoins élevés, les critères de sélection visent à écarter les cas complexes et à prendre en compte les intérêts de la communauté de répondants afin d'accroître la probabilité que les cas sélectionnés soient confiés à un répondant. En général, lorsque des cas sont sélectionnés aux fins du Programme mixte des RDBV, ils figurent dans une base de données, gérée par le PFPR, que les répondants potentiels peuvent consulter ou que le PFPR peut utiliser afin de jumeler des répondants avec des cas.

IRCC a également offert un Service d'accompagnement en 2018 et en 2019. Il s'agissait d'une entente entre IRCC et certains SEP, où les SEP fournissaient une liste de caractéristiques recherchées à l'égard des RDBV (p. ex. la taille de la famille, le pays d'origine), et IRCC cherchait des profils de RDBV correspondant aux préférences des répondants. On n'a plus recours à cette approche, car elle exigeait beaucoup de ressources.

Critères pour la sélection à titre de RDBV

Les directives relatives à la prestation du Programme, les communications internes et d'autres ressources figurant sur l'intranet ministériel présentent clairement les critères de sélection applicables aux RDBV. De façon générale, il s'agit des critères suivants :

- une recommandation par le HCR ou un autre organisme tiers de recommandation;
- une famille de petite taille;
- de faibles besoins en matière d'établissement et de santé;
- être prêts à voyager;
- aucun lien familial au Canada.

Souplesse du Programme mixte des RDBV

L'évaluation a confirmé que les critères de sélection relatifs aux RDBV ont été appliqués avec souplesse, au besoin, afin de prendre en compte les exigences du Programme et les intérêts des répondants. Les changements apportés aux critères de sélection en réaction à l'ORS, en 2016, en témoignent. Les changements suivants ont été apportés aux critères :

- élimination des critères touchant la taille de la famille;
- pouvoir discrétionnaire accordé à l'agent lorsque le répondant se montrait disposé à prendre à sa charge un dossier où les besoins en matière d'établissement étaient plus marqués;
- certains besoins d'ordre médical étaient acceptables, y compris ceux touchant la santé mentale (p. ex. le trouble de stress post-traumatique [TSPT]);
- liens familiaux acceptables, idéalement dans la même ville.

Les directives opérationnelles pour les missions en vigueur au début de 2017 laissaient entendre que les candidats présentant les qualités suivantes étaient intéressants :

- la demandeuse principale est une femme célibataire;
- le demandeur principal a déclaré qu'il est membre de la communauté LGBTI et n'a indiqué aucune affiliation à des groupes ou à des personnes au Canada qui offrent du soutien à la communauté LGBTI;
- le cas comprend des membres de minorités religieuses ou culturelles ayant un réseau de soutien au Canada, mais le client n'a pas déclaré le nom d'une personne-ressource précise au Canada.

Compatibilité du répondant et du réfugié

Constatation 9 : Les répondants sont généralement satisfaits de la compatibilité de leur groupe de parrainage avec les RDBV qu'ils ont parrainés.

Compatibilité du répondant et du réfugié parrainé

Presque tous les **répondants de RDBV** ayant répondu au sondage (91 %) **étaient satisfaits de la compatibilité de leur organisme/groupe et des RDBV qu'ils avaient parrainés**, et 64 % d'entre eux ont affirmé avoir réussi à nouer des liens sociaux et affectifs avec les réfugiés parrainés.

De même, une majorité écrasante de RDBV ayant répondu au sondage étaient d'accord pour dire qu'ils pouvaient exprimer leurs sentiments à leurs répondants (86 %), qu'ils s'entendent bien avec leur répondant (88 %), que leur répondant les écoute bien (89 %), qu'il les soutient comme si c'était un ami (86 %) et qu'il comble dans l'ensemble leurs besoins sociaux/affectifs (81 %).

Les répondants qui n'avaient pas réussi à nouer de liens sociaux et affectifs imputaient cet échec à des différences de personnalité (55 %) et à des obstacles linguistiques (46 %). Les réponses aux questions ouvertes donnaient également à penser que les exigences et les attentes importantes à l'égard des RDBV, les problèmes de confiance liés au TSPT et la confusion par rapport au parrainage dans le cadre du Programme (p. ex. qui était le répondant, comment a été fait le jumelage) sont d'autres facteurs qui minaient l'établissement de liens.

Les personnes interviewées ont fait remarquer que **les préférences des répondants sont généralement bien harmonisées avec les critères de sélection**. Par exemple, les répondants préfèrent généralement prendre en charge de petites familles présentant peu de besoins médicaux/spéciaux.

Elles ont également signalé que les répondants/SEP peuvent faire part d'une préférence pour certaines caractéristiques (p. ex. une religion particulière), mais que ces demandes ne sont pas prises en compte.

Rupture de l'engagement de parrainage

La plupart des répondants (81 %) n'ont pas vécu de rupture de l'engagement de parrainage. Parmi les répondants ayant fait l'expérience d'une telle rupture, les raisons le plus souvent fournies étaient le manque de clarté des attentes envers les RDBV (46 %) et le désir de déménager pour se rapprocher d'autres membres de la famille (39 %). Diverses réponses à des questions ouvertes ont également fait ressortir d'autres réponses : le réfugié voulait vivre dans une ville; le réfugié voulait être autonome ou refusait l'aide; le réfugié ne voulait pas suivre les règles du parrainage; et des problèmes interpersonnels surgissaient au sein des groupes de parrainage parce que le niveau de travail attendu à l'égard du parrainage de réfugiés était supérieur à ce qui était prévu.



Rapidité et efficacité

Constatation 10 : Le Programme mixte des RDBV offre un mécanisme à ceux qui souhaitent réinstaller des réfugiés dans un délai plus court que ce qui est prévu dans le cadre du parrainage privé. De plus, le soutien aux parrains tout au long du processus de demande est efficace pour l'adhésion au programme, bien qu'il exige beaucoup de ressources.

Rapidité de la réinstallation des RDBV

Lorsque l'on compare le temps consacré au traitement d'une demande de RDBV avec les dossiers du PPPR (c.-à-d. de la date de la présentation de la demande à IRCC jusqu'au moment où une décision finale est rendue à l'égard du dossier), **les dossiers de RDBV sont généralement traités plus rapidement.**

Tableau 1 : Délai moyen de traitement* (en mois), par catégorie de réfugiés, par année

Année	RDBV	RPSP	RPG
2016	14.1	54.0	14.3
2017	28.1	48.3	27.4
2018	28.1	23.9	30.6
2019	14.1	21.1	14.8

Source : IRCC EDE (CBR), en date du 18 février 2021

Rapidité du parrainage

Lorsqu'un réfugié figure dans la liste des demandes de RPG à traiter, cela signifie que cette personne doit faire l'objet d'un examen préalable de l'admissibilité au Canada et être prête à voyager¹⁵. Étant donné que les RDBV sont sélectionnés à partir de la liste de demandes de RPG à traiter et qu'ils sont prêts à voyager au moment où ils sont proposés à des répondants, les répondants de RDBV attendent moins longtemps l'arrivée du réfugié que les répondants du PPPR, lesquels entrent en contact avec le réfugié avant qu'IRCC n'évalue le cas du réfugié aux fins de la réinstallation.

Le Programme mixte des RDBV a permis à des répondants de parrainer rapidement des réfugiés au moment où ils voulaient le faire. Bien que les intervenants externes apprécient la capacité du Programme d'autoriser rapidement le parrainage, certains intervenants ont déclaré qu'il y a parfois un manque de communication entre le moment où un répondant est jumelé avec un RDBV et celui où le RDBV arrive. L'arrivée est parfois imprévisible, ce qui fait que le répondant a peu de temps pour se préparer¹⁶. Les résultats du sondage mené auprès des répondants donnent à penser que c'est le cas pour 24 % des répondants, alors que 75 % jugeaient que leur organisme avait reçu l'information sur l'arrivée assez tôt pour réaliser sa planification.

Efficacité du Service d'accompagnement

De nombreuses personnes interviewées ont parlé de l'efficacité du Service d'accompagnement offert par le programme jusqu'en 2019. Dans l'ensemble, le Service d'accompagnement était considéré comme étant bénéfique parce qu'il soutenait les répondants tout au long du processus de parrainage, car cela permettait de jumeler les répondants avec des réfugiés en fonction des critères exacts (p. ex. la taille de la famille, le sexe, la région) qui intéressaient ces répondants. **Les personnes interviewées estimaient que le Service d'accompagnement est un moyen efficace de promouvoir le parrainage de RDBV et qu'il permettait d'accroître ou de maintenir la participation au Programme de certains répondants.** Cependant, certains ont remis en question la rentabilité du Service d'accompagnement **parce qu'il exigeait beaucoup de ressources et s'adressait à un programme dont les cibles sont modestes.**

¹⁵ Un réfugié est considéré comme étant prêt à voyager si le résultat de sa visite médicale, dans le cadre du processus d'immigration, est valide pour au moins six mois et s'il a fait l'objet des contrôles de sécurité pertinents.

¹⁶ Il ressort des entrevues que les arrivées imprévisibles étaient peut-être plus fréquentes dans le cadre de l'ORS et que les avis relatifs à l'arrivée se sont peut-être améliorés au fil du temps.

Coordination des arrivées

Constatation 11 : Les répondants reçoivent généralement suffisamment d'informations avant l'arrivée des RDBV, et les arrivées sont bien coordonnées. Cependant, les répondants aimeraient recevoir davantage d'information, en particulier à l'égard des besoins touchant la santé et la langue, car les renseignements communiqués ne sont pas toujours cohérents ou complets.

Communication d'information avant l'arrivée

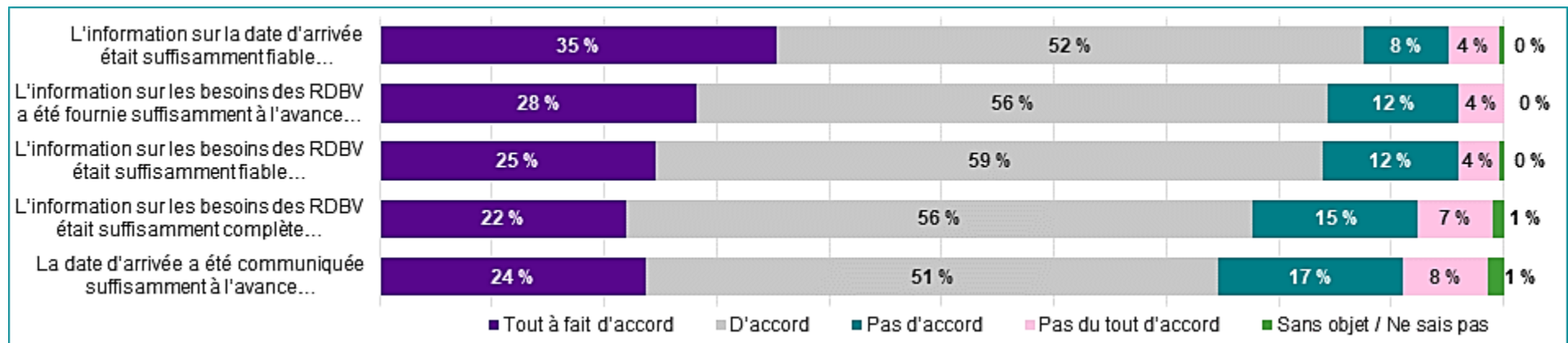
En général, la majorité des répondants (84 %) sondés étaient d'avis que les arrivées de RDBV étaient bien coordonnées et voyaient d'un bon œil la plupart des aspects entourant l'arrivée, par exemple l'information au sujet des besoins des RDBV et les renseignements relatifs au moment de l'arrivée.

Selon les intervenants internes et externes interviewés, l'information que les répondants reçoivent au sujet des RDBV avant le jumelage (p. ex. le pays d'origine, les langues parlées, la taille de la famille) est limitée, et il arrive que les renseignements relatifs à la langue et aux besoins d'interprétation soient inadéquats et peu fiables. Les personnes interviewées ont mis en relief des lacunes à l'égard de l'information sur les besoins médicaux ou touchant la santé mentale ainsi que des besoins provenant de parents non déclarés, mais ont souligné que la communication de renseignements médicaux soulève des préoccupations sur le plan de la protection des renseignements personnels. De même, les répondants ayant répondu au sondage ont fait état de lacunes à l'égard de renseignements médicaux essentiels (15 %; p. ex. handicap, aides à la mobilité) et de l'information touchant la langue et les besoins d'interprétation (14 %), et ils ont signalé que les renseignements touchant la maîtrise d'une langue officielle sont parfois erronés (15 %).

Il ressort de l'évaluation que la communication avec les réfugiés avant leur arrivée est une pratique exemplaire qui permet d'atténuer les lacunes en matière d'information. Or, 69 % des répondants sondés estimaient ne pas avoir suffisamment d'occasions de communiquer avec les réfugiés avant leur arrivée. Les personnes interviewées ont fait remarquer que la communication est possible et que les RDBV peuvent (mais ne sont pas tenus de) divulguer des renseignements qu'IRCC ne peut communiquer ni recueillir (p. ex. des renseignements médicaux précis, une grossesse).

À l'époque du lancement du programme en 2013, on encourageait les répondants à envoyer une lettre de bienvenue au RDBV à l'étranger. Cette pratique était considérée comme un important moyen d'aider les réfugiés à se préparer et de gérer leurs attentes. Certains répondants étaient en mesure de communiquer avec les RDBV (p. ex. par message texte ou par lettre) avant leur arrivée, mais des obstacles d'ordre logistique empêchent l'application systématique de cette pratique. Depuis 2018, le COR-O ajoute les coordonnées des réfugiés (lorsque c'est possible) aux lettres d'approbation des répondants. Depuis mars 2019, lorsqu'il est possible de le faire, les réfugiés reçoivent également une lettre d'IRCC qui fournit des renseignements limités au sujet des responsabilités du répondant ainsi que les coordonnées de celui-ci.

Figure 12 : Évaluation par les répondants de l'information et de la coordination avant l'arrivée des RDBV



Source : sondage mené auprès des répondants

Communication des procédures

Constatation 12 : Des mécanismes efficaces sont en place avec les intervenants pour communiquer de l'information sur le Programme mixte des RDBV, mais l'information pourrait être mieux adaptée aux besoins des répondants et des SEP afin d'être plus conviviale.

Communication des procédures

L'examen de la documentation a fait ressortir diverses instructions internes relatives à l'exécution du Programme mixte des RDBV, y compris sur la façon d'évaluer les réfugiés potentiels pour la sélection, sur la sélection définitive, sur les dispositions relatives à la réinstallation et sur les mesures de soutien au Canada. Il y a également des directives internes régissant des questions plus précises, comme la transmission du préavis d'arrivée, la migration secondaire et le soutien du revenu. De plus, le RI d'IRCC envoie au personnel du Ministère des instructions relatives aux changements procéduraux.

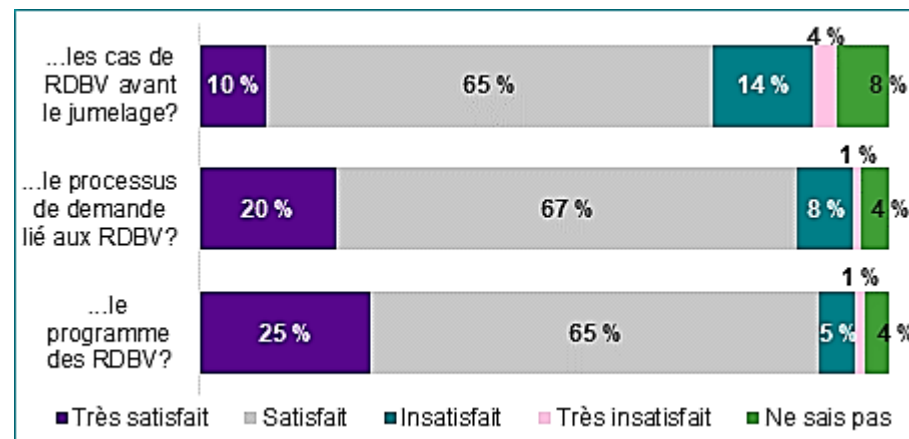
Même si les activités de formation sont abordées dans la section relative aux capacités des répondants plus loin, il convient de signaler que les activités de sensibilisation, de formation et de communication des pratiques exemplaires sont des moyens de communiquer à l'externe au sujet du Programme. Parmi les mécanismes permettant une telle communication, mentionnons la conférence nationale des SEP ainsi que les ateliers tenus par le PFPR, au cours desquels sont abordés un large éventail d'enjeux, comme l'admissibilité à parrainer, l'admissibilité des réfugiés, l'autonomisation des réfugiés, la rupture de l'engagement de parrainage et les services d'établissement.

Invitées à se prononcer sur l'efficacité des mécanismes de communication des politiques et des procédures du Programme mixte des RDBV aux intervenants, les personnes interviewées s'entendaient pour dire que les mécanismes en place sont efficaces. Il ressort de l'examen des documents et des entrevues que le PFPR est le principal moyen de communication avec les intervenants externes, mais on a également observé que la tenue de réunions régulières pour les SEP, les répondants et les représentants d'IRCC, organisées par l'intermédiaire du Conseil des SEP, les réunions mensuelles avec le HCR et les réunions avec des organismes communautaires comme Réfugié 613 sont également des moyens de communiquer. Les répondants interviewés ont également convenu du fait que les politiques et les procédures leur avaient été clairement communiquées, et ils ont souligné les efforts de communication déployés par leur SEP.

Même si la majorité des répondants interviewés estimaient qu'ils peuvent joindre le PFPR afin d'obtenir de l'aide au besoin et que nombre d'entre eux ont fait état d'une expérience de communication favorable, certains ont mentionné qu'ils ne comprenaient pas bien la documentation qui leur était recommandée. De même, les intervenants externes ont convenu que la communication relative aux lignes directrices et aux politiques avait souvent lieu en temps opportun, mais ont fait remarquer que les SEP devaient souvent l'interpréter pour les répondants. De plus, les intervenants externes étaient d'avis qu'il serait bénéfique de communiquer davantage au sujet d'aspects qui ne sont pas liés au fonctionnement du Programme, par exemple la façon d'aborder des questions de santé mentale avec les RDBV et d'utiliser les ressources de réinstallation afin de veiller à ce que les RDBV obtiennent des résultats favorables.

Le sondage mené auprès des répondants a également révélé que la communication relative aux procédures est efficace. En effet, 87 % des répondants de RDBV se sont dits satisfaits de l'information reçue d'IRCC au sujet du processus de demande, et 90 % étaient satisfaits de l'information reçue à l'égard du Programme mixte des RDBV dans son ensemble. Toutefois, les réponses aux questions ouvertes du sondage donnent à penser que les répondants ont du mal à naviguer dans l'information fournie par IRCC.

Figure 13 : Niveau de satisfaction des répondants de RDBV à l'égard de l'information fournie par IRCC



Source : Sondage mené auprès des répondants

Formation des répondants

Constatation 13 : Les séances de formation répondent généralement aux besoins des répondants qui y participent, bien que les répondants aient souligné des points à améliorer en ce qui concerne les mesures de soutien offertes par IRCC.

Formation offerte

Il ressort des entrevues avec les intervenants et de l'examen documentaire qu'IRCC consent du financement au PFPR pour qu'il offre des ressources en formation, mais que certains SEP fournissent une formation supplémentaire aux répondants en tenant eux-mêmes des séances de formation. La formation offerte aux répondants dans le cadre du PFPR comprend ce qui suit :

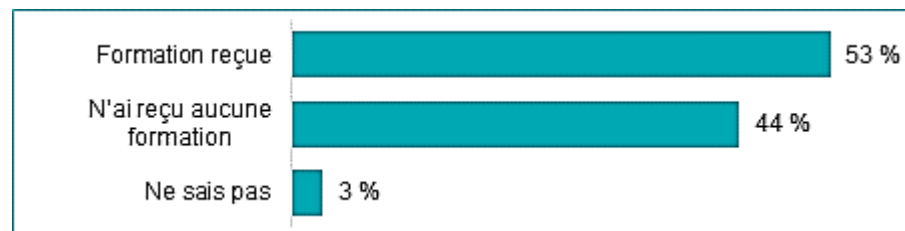
- **Ateliers de formation/séances d'information** : Ces séances sont destinées aux répondants privés, mais abordent les sujets de l'accueil et du parrainage de RDBV ainsi que des populations de réfugiés prioritaires. Les séances traitent de divers enjeux liés au parrainage et peuvent être adaptées aux besoins de groupe précis ou aux besoins locaux/régionaux d'ensemble. Elles permettent de comprendre les exigences du programme et la nature des mesures de soutien après l'arrivée (p. ex. l'admissibilité à parrainer, l'admissibilité des réfugiés, l'autonomisation des réfugiés, les questions éthiques reliées au parrainage, les différends et les ruptures de parrainage, les services d'établissement, les formulaires de demande, le traitement et le parrainage de populations de réfugiées en particulier).
- **Formateurs régionaux/événements de formation et de réseautage régionaux** : Ces événements réunissent des groupes de parrainage, des employés de FS, des organismes-cadres, des experts locaux et des employés locaux d'IRCC. Ils ont pour but d'aborder des sujets comme : informer les groupes de parrainage au sujet des services à leur disposition et les aider à nouer des liens; promouvoir les services spécialisés offerts localement; offrir une tribune favorisant les échanges sur les expériences et la fourniture de conseils à l'égard de difficultés postérieures à l'arrivée.
- **Formation en ligne** : deux cours en ligne (introduction au parrainage et parrainage avancé), qui mettent l'accent sur les éléments nécessaires pour commencer à parrainer, sur les enjeux postérieurs à l'arrivée, etc.
- **Webinaires** : tenus pour favoriser l'accès à un public élargi, y compris à des répondants et à des réfugiés réinstallés dans des régions rurales et éloignées.



Participation à la formation

La participation à la formation offerte par le PFPR est facultative, mais elle est fortement recommandée. Comme elle n'est pas imposée, certains répondants n'y assistent pas. Il ressort du sondage mené auprès des répondants qu'un peu plus de la moitié des répondants de RDBV (53 %) avaient bénéficié d'une formation afin de se préparer à l'arrivée des RDBV.

Figure 14 : Répondants bénéficiant d'une formation pour se préparer à l'arrivée d'un RDBV

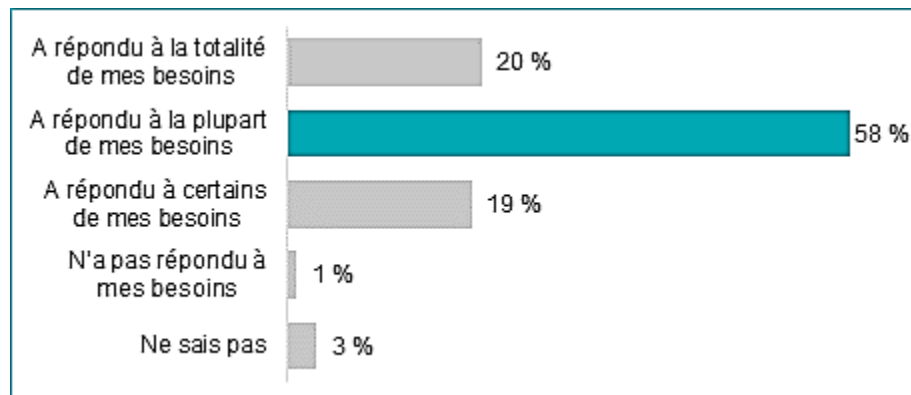


Source : sondage mené auprès des répondants

Caractère suffisant de la formation

Environ la moitié des personnes ayant participé à la formation l'ont fait par l'intermédiaire du PFPR (55 %) ou de leur SEP (51 %). La formation était largement considérée comme étant suffisante, 78 % des participants ayant déclaré que la formation répondait à la plupart de leurs besoins ou à l'ensemble de ceux-ci.

Figure 15 : Évaluation par les répondants de la formation reçue



Source : Sondage mené auprès des répondants

Points à améliorer

Même si la plupart des répondants trouvaient la formation suffisante, le sondage met en relief le fait que les outils mis à la disposition des répondants afin de soutenir des RDBV gagneraient à être améliorés. Parmi les répondants de RDBV, 55 % étaient d'avis qu'IRCC fournissait tous les outils nécessaires pour soutenir les RDBV, 22 % avaient l'opinion contraire, et les autres étaient incertains.

On a dégagé des réponses aux questions ouvertes du sondage trois aspects à l'égard desquels IRCC pourrait mieux soutenir les répondants.

Essentiellement, les répondants aimeraient qu'IRCC :

- déploie davantage d'efforts pour les mettre en relation avec des services particuliers et accessibles dans leur région;
- améliore les voies de communication, car ils estiment qu'il est difficile de joindre les représentants d'IRCC dans les délais;
- veille à ce que des renseignements plus exacts au sujet du réfugié parrainé leur soient communiqués en temps opportun.

Plusieurs répondants et intervenants externes ont déclaré que la formation offerte aux répondants pourrait être améliorée. Ils ont suggéré notamment l'accroissement de la formation relative aux responsabilités et aux compétences essentielles des répondants ainsi qu'une formation sur la gestion des conflits et les relations interpersonnelles. Des intervenants ont fait remarquer que les répondants auront souvent des conflits avec leur groupe de parrainage, leur SEP ou les RDBV. Il a été mentionné qu'une formation supplémentaire sur ces aspects pourrait contribuer à réduire le stress ressenti par les répondants lorsque de telles situations surviennent.

Capacité du répondant de fournir du soutien aux réfugiés

Constatation 14 : Les répondants dépensent souvent plus d'argent que ce n'était prévu, ce qui peut-être partiellement attribué à la nécessité d'absorber les coûts de démarrage et les coûts de logement plus élevés que prévu.

Coût financier du parrainage

Parmi les répondants sondés, 52 % ont déclaré avoir dépensé pour le parrainage plus d'argent que leur estimation initiale. L'analyse des entrevues a révélé que le coût élevé des logements locatifs, en particulier dans les zones urbaines, a amené des répondants à dépenser des sommes allant au-delà de ce que prévoyait leur entente de parrainage. De plus, certaines personnes ont souligné tout au long de l'entrevue que les niveaux de soutien financier consentis par IRCC et les répondants pour la réinstallation ne sont pas équilibrés, car les répondants doivent assumer les coûts de démarrage¹⁷ et fournir de l'aide financière pendant six mois. Les répondants ont dit préférer qu'IRCC partage les coûts de démarrage avec eux afin que leurs responsabilités soient mieux équilibrées.

Coûts supplémentaires liés au parrainage

Il ressort des entrevues avec les intervenants que les répondants ne sont pas toujours bien préparés face aux coûts supplémentaires du parrainage de réfugiés, y compris le temps qu'il faut y consacrer, les contraintes financières et le stress émotionnel. Certaines personnes interviewées croyaient que ces coûts supplémentaires expliquaient pourquoi des répondants de RDBV décident de ne pas répéter l'expérience une fois le premier parrainage terminé. De plus, l'analyse du sondage montre que la majorité (84 %) des répondants continuent d'offrir du soutien aux RDBV après la période de parrainage, ce qui est un autre coût imprévu potentiel du parrainage.

Capacités du répondant selon la perspective du réfugié

Même si les répondants des RDBV ont du mal à composer avec divers coûts liés au parrainage, 81 % des RDBV sondés sont d'accord ou tout à fait d'accord pour dire que leur répondant avait comblé leurs besoins affectifs et sociaux. En comparaison, une plus grande proportion de RPSP étaient d'accord ou tout à fait d'accord avec cet énoncé (93 %). Lorsqu'ils se sont fait poser la question, la plupart (91 %) des RDBV sondés ont déclaré que, dans l'ensemble, ils étaient très heureux ou un peu heureux de leur répondant. Lorsqu'ils se sont fait poser la question, la plupart (97 %) des RPSP sondés ont déclaré que, dans l'ensemble, ils étaient très heureux ou un peu heureux de leur répondant.

Tableau 2 : Niveau d'accord avec l'énoncé « Dans l'ensemble, mon répondant comble mes besoins affectifs et sociaux », par catégorie d'immigration

Niveau d'accord	RDBV (n = 257)	RPSP (n=3 490)
Tout à fait d'accord	46 %	69 %
D'accord	35 %	24 %
Pas d'accord	15 %	5 %
Pas du tout d'accord	4 %	2 %

Source : sondage mené auprès des réfugiés

Tableau 3 : Niveau de bonheur par rapport au répondant, par catégorie d'immigration

Niveau de bonheur	RDBV (n=257)	RPSP (n=3 490)
Très heureux	72 %	89 %
Un peu heureux	19 %	8 %
Un peu malheureux	5 %	2 %
Très malheureux	4 %	2 %

Source : sondage mené auprès des réfugiés

¹⁷ p. ex. : articles ménagers, meubles, linge de maison, denrées de consommation courante, vêtements, dépôts pour les services publics, installation du téléphone.

Capacité de répondre aux besoins

Constatation 15 : Les répondants sont à l'écoute des besoins des RDBV, et les besoins en matière de réinstallation des RDBV sont dans l'ensemble comblés.

Prestation des services dans les délais

Environ les deux tiers des RDBV sondés (66 %) estimaient recevoir les services de réinstallation lorsqu'ils en avaient besoin plutôt que trop tôt (17 %) ou trop tard (17 %).

La proportion de réfugiés faisant état de services de réinstallation reçus trop tard était plus modeste chez les RPSP (8 %) par rapport aux RDBV (17 %) et aux RPG (19 %).

Durée de la période des services fournis

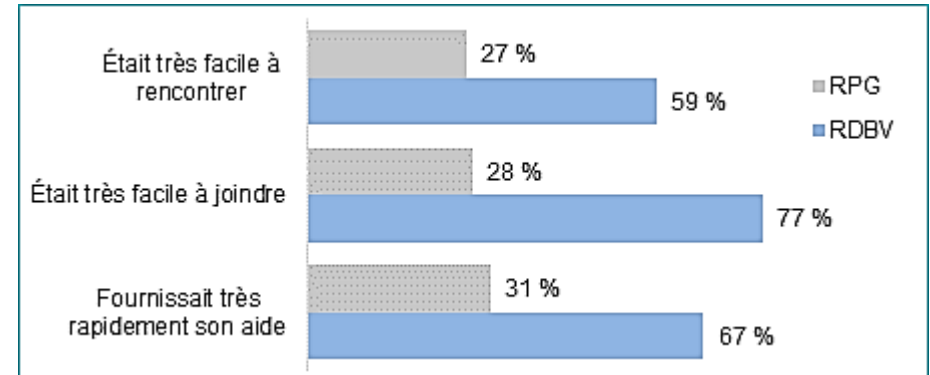
La plupart des intervenants interviewés jugeaient que la durée du soutien (c.-à-d. la période durant laquelle un RDBV peut recevoir des services de réinstallation) est suffisante, surtout pour des RDBV mis en contact avec des services appropriés tout au long de leur parrainage (p. ex. l'aiguillage vers des services d'établissement).

Certains répondants interviewés ont déclaré avoir fourni du soutien (p. ex. social, affectif, financier) à des RDBV au-delà de la période de parrainage prévue. Des personnes interviewées estimaient que la fourniture de soutien aux RDBV au-delà de la période exigée témoigne d'un engagement fort envers le réfugié, mais ont signalé que cela pourrait mener à l'épuisement de répondants et réduire le bassin de répondants dont dispose le Programme.

Capacité des répondants de répondre aux besoins

Les intervenants du Programme s'entendaient généralement pour dire que les répondants sont à l'écoute des besoins des RDBV et capables de combler la plupart de ceux-ci. Toutefois, ils se sont dits préoccupés par le fait que les répondants ne sont pas toujours au courant des besoins importants ou complexes avant l'arrivée, ce qui peut mener à une préparation déficiente à l'arrivée.

Figure 16 : Comparaison de l'évaluation par les RGP de leur FS avec l'évaluation par les RDBV de leur répondant



Source : sondage mené auprès des réfugiés

Besoins des réfugiés

Constatation 16 : Le niveau et les types de besoins varient d'une catégorie de réfugiés à une autre, les RDBV et les RPG affichant des besoins plus marqués que les RPSP.

Besoins immédiats et essentiels

Les personnes interviewées estiment que les besoins fondamentaux des RDBV sont comblés. Les SEP en étaient plus convaincus en raison de leur expérience et de leurs ressources. D'ailleurs, 96 % des répondants sondés estimaient que les besoins immédiats des RDBV sont comblés par leur organisme/groupe. De même, le sondage mené auprès des réfugiés a révélé que presque toutes les personnes ayant demandé du soutien à l'égard de besoins immédiats/essentiels ont pu l'obtenir, et aucune différence notable n'a été relevée entre les RDBV, les RPG et les RPSP en ce qui a trait à la réception de soutien à l'égard des besoins immédiats et essentiels.

Tableau 4 : Pourcentage de réfugiés ayant déclaré la réception de services de soutien à l'égard de besoins immédiats et essentiels, par catégorie

Type de besoin	RDBV (n=257)	RPSP (n=3 490)	RPG (n=1 091)
Besoins immédiats (p. ex. logement temporaire, alimentation et vêtements)	98 %	96 %	97 %
Information sur les soins de santé en général	98 %	97 %	97 %
Information sur l'argent et les finances	98 %	96 %	95 %
Information sur la vie au Canada	97 %	96 %	95 %
Services de soutien liés au transport	97 %	95 %	91 %
Besoins médicaux urgents	95 %	94 %	93 %
Aide pour trouver un logement permanent	94 %	92 %	91 %
Information sur les services d'établissement et les services communautaires	93 %	95 %	92 %
Soutien lié à la traduction et à l'interprétation	93 %	92 %	93 %
Information sur les communautés culturelles/religieuses	89 %	92 %	86 %
Garde d'enfants	75 %	79 %	74 %

Source : sondage mené auprès des réfugiés

Des répondants sondés, 66 % estimaient avoir pu répondre « dans une grande mesure » aux besoins des RDBV qu'ils parrainaient, y compris à leurs besoins sociaux et affectifs. De plus, la plupart des RDBV ont déclaré que les services de soutien qu'ils recevaient à l'égard de leurs besoins immédiats et essentiels répondaient à « la totalité » ou à « la plupart » de leurs besoins. Ce sont les RPSP qui ont été les plus nombreux (en proportion) à déclarer que l'aide reçue à l'égard de leurs besoins immédiats et essentiels répondait à « la totalité » ou à « la plupart » de leurs besoins, suivis des RDBV, puis des RPG.

Tableau 5 : Pourcentage de réfugiés ayant déclaré que l'aide reçue répondait à « la totalité » ou à « la plupart » de leurs besoins immédiats et essentiels, par catégorie

Type de besoin	RDBV	RPSP	RPG
Garde d'enfants	89 %	92 %	79 %
Information sur les soins de santé en général	86 %	92 %	79 %
Besoins immédiats (p. ex. logement, alimentation et vêtements)	85 %	93 %	76 %
Besoins médicaux urgents	84 %	92 %	79 %
Transport	83 %	91 %	74 %
Trouver un logement permanent	81 %	88 %	70 %
Information sur les services d'établissement et les services communautaires	80 %	86 %	72 %
Information sur la vie au Canada	80 %	89 %	76 %
Information sur l'argent et les finances	79 %	89 %	73 %
Information sur les communautés culturelles/religieuses	79 %	90 %	72 %
Soutien lié à la traduction et à l'interprétation	79 %	92 %	78 %

Source : sondage mené auprès des réfugiés

Besoins au cours de la période de parrainage

La plupart des intervenants interviewés étaient d'avis que les RDBV présentaient des besoins plus marqués que les RPSP et qu'ils étaient comparables à ceux des RPG. Certains intervenants estiment que les RDBV présentent des besoins moins importants que les RPG parce que les critères de sélection permettent de veiller à ce que les RPG ayant des besoins importants ne soient pas sélectionnés au titre du Programme mixte des RDBV. Le sondage mené auprès des réfugiés comprenait des questions sur divers services d'aide à la réinstallation fournis (p. ex. l'ouverture d'un compte bancaire, comment faire l'épicerie, différences culturelles au Canada, comment obtenir l'aide de ressources communautaires et trouver un emploi). Dans le cas des RDBV et des RPSP, le questionnaire portait sur les services de soutien reçus tout au long de la période de parrainage, tandis que pour les RPG, le questionnaire portait sur les quatre à six premières semaines suivant l'arrivée au Canada. **Toutes les catégories de réfugiés ont fait état d'un niveau de besoin important dans l'ensemble des catégories de besoins.**

En général, **la majorité des RDBV** (c.-à-d. entre 76 % et 97 %) **ont été en mesure de recevoir les services de soutien dont ils avaient besoin**, et dans presque toutes les catégories de soutien, durant leur période de parrainage. De plus, de 67 % à 88 % des RDBV ayant bénéficié d'un soutien à long terme ont déclaré que les services reçus comblaient « la totalité » ou « la plupart » de leurs besoins. Au moins les trois quarts des RDBV sondés ont déclaré que les services de soutien qu'ils ont reçus répondaient à « la plupart » ou à « la totalité » de leurs besoins, sauf en ce qui concerne l'aide à la recherche d'un logement (69 %) et l'aide à l'établissement d'un budget (67 %). L'annexe B présente des tableaux indiquant le pourcentage de réfugiés qui ont déclaré avoir eu besoin de services de soutien et en avoir reçus (lorsqu'une aide était nécessaire), ainsi que la mesure dans laquelle ces services de soutien ont répondu à leurs besoins.

Besoins spéciaux

Les intervenants du Programme ont également décrit un éventail de services spécialisés dont les réfugiés avaient souvent besoin. On a ensuite sondé les réfugiés au sujet de leurs besoins à l'égard des services spécialisés mentionnés et/ou de leur aiguillage vers ceux-ci. **Les services de soutien spécialisés mentionnés le plus souvent par les RDBV sont les services de soutien social/communautaire (44 %), le soutien à l'égard de l'information juridique et des services connexes (38 %), ainsi que les services de soutien familial (28 %).**

En comparaison avec les RPSP et les RPG, une proportion plus modeste des RDBV ayant besoin d'être orientés vers des écoles spéciales, des centres de soins de santé spéciaux et des refuges pour femmes/maisons de transition ont bénéficié d'aiguillages. Cependant, **de façon générale, une plus grande proportion de RDBV ont pu être aiguillés vers des services spécialisés comparativement aux RPG**, tandis qu'une plus grande part des RPSP ont pu bénéficier d'aiguillages vers des services en comparaison avec les RDBV. L'annexe C présente des tableaux indiquant le pourcentage de réfugiés qui ont déclaré avoir eu besoin d'un aiguillage vers des services spécialisés et avoir bénéficié de ces services.



Lacunes et défis

Constatation 17 : Il est courant pour les réfugiés d'avoir du mal à trouver un logement approprié. Parmi les autres lacunes relevées, mentionnons l'accès à des services spécialisés et à des services dans une langue maîtrisée par le réfugié ainsi que l'insuffisance du soutien du revenu.

Logement approprié

Les intervenants interviewés ont déclaré qu'il peut être difficile de trouver un logement approprié. Le défi du logement a été soulevé en tant que problème systémique (c.-à-d. que le financement destiné au logement est insuffisant), mais aussi en tant que problème qui varie selon les caractéristiques des réfugiés (p. ex. le fait d'avoir une grande famille, le désir de vivre dans une ville).

Les répondants qui ont participé aux sondages se sont dits modérément satisfaits du caractère abordable (71 %) et de la taille (76 %) de leur logement, et ils étaient largement satisfaits de la commodité de l'emplacement de leur logement (91 %). Dans l'ensemble, par contre, plus de deux répondants sur cinq (41 %) étaient insatisfaits des logements disponibles dans leur collectivité.

Au moment de répondre au sondage, 89 % des RDBV ont déclaré qu'ils avaient trouvé un logement permanent. Les résultats étaient comparables chez les RPG (91 %) et les RPSP (94 %). Parmi les RDBV ayant trouvé un logement permanent, la plupart (88 %) ont réussi à le trouver dans les trois mois suivant leur arrivée au Canada. En outre, ces RDBV ayant trouvé un logement permanent étaient généralement heureux du temps qu'ils avaient mis à trouver un lieu de résidence permanent (88 %) et de leur logement permanent en général (90 %).

Invités à dire comment leur situation à l'égard du logement permanent pouvait être améliorée, les RDBV ont surtout dit que le logement pourrait être plus abordable (48 %), plus grand (34 %) et en meilleur état (28 %).

Services spécialisés et besoins complexes

Les personnes passées en entrevue estimaient que les besoins complexes en matière de santé peuvent occasionner des difficultés, en particulier dans le cas des RDBV ayant des besoins importants sur le plan de la santé mentale, des RDBV vivant à l'extérieur des villes (c.-à-d. n'ayant pas accès à des services) et de ceux qui ne sont pas en mesure de recevoir des services dans une langue qu'ils maîtrisent. Les besoins de santé mentale et de soins dentaires étaient souvent mentionnés à titre d'exemple de besoins complexes par les personnes interviewées.

Bien qu'une plus grande proportion de RDBV que de RPG aient pu bénéficier d'aiguillage vers des services spécialisés, il y a un écart entre les RDBV et les RPSP en ce qui concerne ce type d'aiguillage. Des renseignements supplémentaires sur les services spécialisés figurent à l'annexe C.



Soutien du revenu

Des RDBV sondés, 87 % ont déclaré avoir bénéficié d'un soutien du revenu de la part d'IRCC, et 81 %, de leur répondant. En outre, 78 % ont également affirmé qu'ils avaient bénéficié d'un soutien en nature (p. ex. des vêtements, des articles d'épicerie, des meubles).

Rappelons que, selon la section relative à la capacité des répondants, les personnes interviewées étaient d'avis qu'IRCC devrait partager les coûts de démarrage avec les répondants. En outre, le coût de la vie en milieu urbain, ou plus précisément le loyer, est un aspect qui suppose souvent une contribution financière supplémentaire de la part des répondants.

D'ailleurs, 52 % des répondants ayant participé au sondage ont déclaré avoir dépassé les coûts de parrainage estimés, et 55 % étaient d'accord pour dire que le soutien du revenu mensuel versé par IRCC aux RDBV était approprié¹⁸. Il ressort des réponses aux questions ouvertes du sondage mené auprès des répondants que les coûts liés au logement comptent parmi les principales raisons pour lesquelles les répondants estiment que le soutien du revenu est inadéquat.

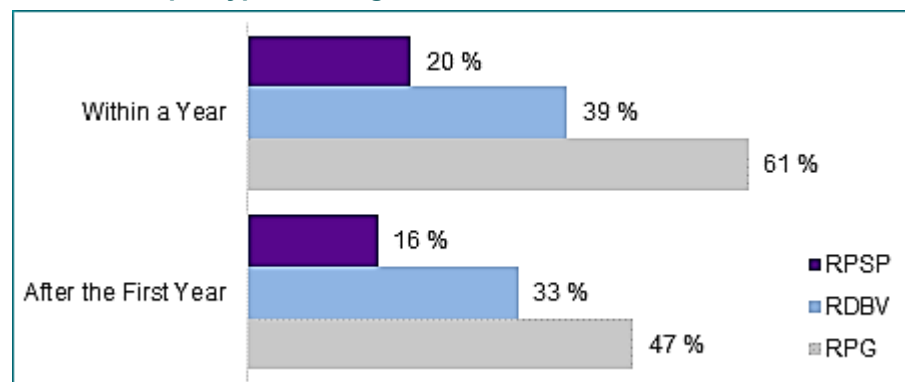
Les RDBV peuvent également recevoir des contributions en nature en plus du soutien du revenu. À la question de savoir à quel point la combinaison de soutien du revenu et les contributions en nature répondent à leurs besoins, 71 % des RDBV ont déclaré que « la totalité » ou « la plupart » de leurs besoins étaient comblés. Cette proportion est inférieure à celle observée chez les RPSP (78 %) et supérieure à celle observée chez les RPG (61 %). En outre, en ce qui concerne l'ampleur des besoins, plus de la moitié des RPSP (54 %) ont déclaré que « la totalité » de leurs besoins était comblée par la combinaison de soutien du revenu et de contributions en nature dont ils avaient bénéficié, contre 34 % et 25 % chez les RDBV et les RPG, respectivement.

¹⁸ Le soutien du revenu mensuel est conçu de façon à être harmonisé avec les taux d'aide sociale en vigueur dans la province.

Recours à une banque alimentaire

Le recours à une banque alimentaire est un autre indicateur de l'insuffisance du soutien du revenu. Dans l'année suivant l'arrivée au Canada, 39 % des RDBV ont dû recourir à l'aide d'une banque alimentaire; après la première année, la proportion avait peu changé (33 %). Même si une plus grande proportion de RDBV que de RPSP ont dû utiliser une banque alimentaire pendant leur première année au Canada et par la suite, cette proportion était beaucoup plus grande chez les RPG, pour les deux périodes visées.

Figure 17 : Recours à une banque alimentaire pendant l'année suivant l'arrivée au Canada et après la première année au Canada, par type de réfugiés



Source : sondage mené auprès des réfugiés

Aiguillage vers les services d'établissement

Constatation 18 : Les RDBV se font diriger vers des services d'établissement ainsi que des services de soutien communautaire, et les répondants sont globalement satisfaits de l'accessibilité des services.

Services d'établissement financés par IRCC

Dans l'ensemble, 69 % des répondants sondés ont déclaré avoir dirigé leurs réfugiés vers un service d'établissement quelconque financé par IRCC. Au total, 63 % des répondants ont affirmé avoir dirigé les RDBV vers une formation linguistique financée par IRCC, et 56 % auraient aiguillé les RDBV vers d'autres services d'établissement financés par IRCC (p. ex. des services d'information et d'orientation, les services de connexion communautaire).

Quant aux RDBV, la plupart (86 %) ont déclaré que leur répondant les avait orientés vers des services d'établissement, surtout au cours des trois mois (80 %) ou des six mois (93 %) suivant leur arrivée. Les cours d'anglais ou de français (88 %) et les services d'aide à l'emploi (82 %) sont les services de soutien mentionnés le plus souvent par les RDBV.

Les personnes interviewées ont signalé que le recours aux services d'établissement financés par IRCC peut-être plus fréquent dans les régions rurales, car les services d'IRCC sont les seuls services offerts dans les secteurs situés à l'extérieur des villes.

Autres services d'établissement

Les personnes qui ont passé une entrevue étaient incertaines de la mesure dans laquelle les RDBV avaient recours à des services non financés par IRCC. Certains intervenants estimaient que cela reflète une lacune dans les connaissances des répondants (c.-à-d. que les répondants ne savent pas toujours quels services sont accessibles). Le sondage mené auprès des répondants contenait des questions sur la connaissance des autres services offerts dans la collectivité.

Les principaux services autres dont les répondants avaient connaissance étaient les suivants :

- soins de santé primaires (86 %);
- écoles publiques pour les enfants (85 %);
- services médicaux qui reconnaissent la couverture du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) (82 %);
- formation linguistique financée par le gouvernement fédéral ou provincial (80 %);
- éducation des adultes/perfectionnement des compétences (75 %).

Les répondants ont également été sondés au sujet d'un large éventail d'autres services de soutien qu'ils peuvent fournir aux réfugiés. Une forte majorité de répondants ont déclaré avoir fourni des services de soutien relativement à l'obtention ou à l'offre d'information sur les sujets suivants :

- cartes de santé provinciales (92 %);
- numéros d'assurance sociale (NAS) (87 %);
- inscription à l'école pour les enfants (82 %);
- allocation canadienne pour enfants (ACE) (82 %);
- PFSI (81 %).

Une proportion très modeste des RDBV ont déclaré ne pas avoir reçu de soutien en vue de l'obtention d'un NAS (2 %), d'une carte de santé provinciale (5 %), de la couverture du PFSI (8 %) ou de l'ACE (13 %), ce qui concorde avec le point de vue des répondants

Services d'établissement dans l'ensemble

La plupart des répondants (93 %) se sont dits satisfaits du caractère approprié des programmes et des services vers lesquels ils ont dirigé les RDBV.

Accès aux services d'établissement

Constatation 19 : Presque tous les RDBV ont accédé à au moins un service d'établissement, la plupart d'entre eux ayant reçu un certain type de service dans les premiers mois de leur arrivée. Certains obstacles à l'accès aux services étaient liés à la maîtrise de la langue et des langues officielles, à l'emplacement et à l'accès à la technologie.

Accès aux services

Selon l'analyse des données administratives (iEDEC), 99 % des RDBV adultes admis entre 2016 et 2019 ont bénéficié d'un service d'établissement quelconque, la majorité d'entre eux (64 %) ayant accédé à ces services dans le mois suivant leur arrivée, et ont accédé aux services plus tôt que les autres types de réfugiés.

La plupart des RDBV ont tiré parti de services d'évaluation des besoins et des atouts et d'aiguillage et de services d'information et d'orientation. La plupart ont également accédé à des services d'évaluation linguistique, mais une proportion moindre a tiré parti des services de formation linguistique financés par IRCC. Environ la moitié des RDBV ont eu recours aux services de connexion communautaire.

Tableau 6 : Accès aux services d'établissement¹⁹ pour les réfugiés réinstallés admis entre 2016 et 2019 – adultes seulement

Services d'établissement	RDBV (n=7 837)	RPSP (n=55 876)	RPG (n=43 158)
N'importe quel service d'établissement	99 %	94 %	100 %
Évaluation des besoins et des atouts/aiguillage	87 %	78 %	94 %
Services d'information et orientation	94 %	89 %	99 %
Services d'évaluation linguistique	90 %	75 %	91 %
Services de formation linguistique	74 %	49 %	77 %
Services liés à l'emploi	28 %	31 %	33 %
Services de connexion communautaire	51 %	21 %	69 %

Source : iEDEC

Tableau 7 : Moment de l'accès aux services d'établissement par les réfugiés adultes, admis entre 2016 et 2019, qui ont bénéficié de services d'établissement

Temps écoulé	RDBV	RPG	RPSP
4 semaines ou moins	86 %	78 %	82 %
De 5 à 8 semaines	8 %	9 %	14 %
De 9 à 12 semaines	2 %	3 %	3 %
De 13 à 26 semaines	2 %	5 %	1 %
De 27 à 52 semaines	1 %	3 %	<1 %
Plus de 52 semaines	2 %	2 %	<1 %

Source : iEDEC

Obstacles à l'accès

Il ressort des entrevues avec les intervenants que le lieu où se trouvent les réfugiés ainsi que leurs compétences linguistiques et leurs capacités de lecture et d'écriture influent sur leur capacité d'accéder aux services offerts et d'en tirer parti. Il existe également des obstacles technologiques, car il est possible que les réfugiés n'aient pas accès à Internet ni à des services informatiques dès le début ou ne sachent pas comment les utiliser.

¹⁹ Sauf les services avant l'arrivée.

Conclusions et recommandations

Conclusions

Le premier objectif de l'évaluation était de déterminer si le Programme mixte des RDBV était toujours nécessaire et si sa conception est appropriée par rapport à l'objectif visant à réinstaller des réfugiés. Le Programme mixte des RDBV a toujours sa raison d'être, même s'il s'agissait au départ d'une mesure visant à réaliser des économies, car les intervenants ont déclaré que le Programme rend le parrainage plus accessible à la société civile, permet de parrainer des personnes n'ayant pas d'attache avec le Canada et permet au Canada d'honorer ses engagements touchant la réinstallation des réfugiés considérés comme étant les plus vulnérables.

Il ressort également de l'évaluation que le Programme mixte des RDBV apporte un avantage supplémentaire, à savoir le fait que le processus de parrainage peut avoir lieu rapidement et permettre aux réfugiés parrainés d'arriver plus rapidement que dans le cadre du PPPR. Étant donné le besoin perçu de maintenir le Programme, l'évaluation a fait ressortir des aspects susceptibles d'amélioration en ce qui concerne la conception du Programme, notamment à l'égard de la viabilité financière du Programme et de l'atteinte des niveaux cibles fixés pour celui-ci.

Le deuxième objectif de l'évaluation était d'examiner la sensibilisation à l'égard du Programme mixte des RDBV auprès des intervenants et, accessoirement, la capacité des répondants de fournir le soutien nécessaire durant la première année de la réinstallation. Il est ressorti de l'évaluation que la sensibilisation concernant le Programme mixte des RDBV au sein de la communauté des répondants doit être renforcée, et que des efforts de sensibilisation doivent être déployés auprès de nouveaux répondants potentiels. L'évaluation a également mis en relief des lacunes sur le plan de l'information communiquée aux répondants avant l'arrivée des RDBV et tout au long du processus de parrainage de RDBV.

De façon plus générale, l'évaluation a révélé que les répondants sont à l'écoute des besoins des RDBV et que les besoins en matière de réinstallation des RDBV sont comblés dans l'ensemble. De plus, les RDBV sont aiguillés vers des services d'établissement et de soutien communautaire qu'ils utilisent.

En réaction aux conclusions de l'évaluation, cinq recommandations sont mises de l'avant afin de favoriser l'amélioration continue du Programme.

Recommandations

Thème 1 : Raison d'être

Le Programme mixte des RDBV visait initialement à réaliser des économies durant une période de contrainte budgétaire sans réduire le nombre global de réfugiés pouvant venir au Canada.

Avec le temps, la raison d'être du Programme mixte des RDBV a évolué et vise maintenant l'obtention des résultats suivants : le parrainage de réfugiés n'ayant pas d'attache antérieure au Canada, la création de places de réinstallation supplémentaires, le renforcement de la capacité de la collectivité de soutenir l'intégration des réfugiés et la mobilisation rapide de répondants en réaction à des crises humanitaires (c.-à-d. la « capacité d'appoint »).

L'évaluation a révélé l'absence de documents fondamentaux énonçant les objectifs du Programme mixte des RDBV et l'harmonisant avec le Programme général de réinstallation. Cette absence d'objectifs définis du programme fait ressortir les incohérences entre la raison d'être initiale du Programme et le besoin perçu de le maintenir. Ces incohérences présentent des difficultés lorsque vient le temps d'évaluer le succès du Programme mixte des RDBV.

Recommandation 1 : IRCC devrait définir officiellement les objectifs du Programme mixte des RDBV et préciser comment le programme s'harmonise avec le Programme de réinstallation de façon générale, et appuie celui-ci.

Thème 2 : Sensibilisation à l'égard du Programme mixte des RDBV

IRCC finance le Programme de formation relative au parrainage de réfugiés (PFPR) afin de faire la promotion du parrainage des réfugiés. Le financement pour la promotion du Programme mixte des RDBV est limité, car le PFPR insiste davantage sur le jumelage de réfugiés avec des répondants potentiels et sur la communication de renseignements au sujet du Programme aux répondants actuels que sur le marketing (c.-à-d. la promotion du parrainage, l'image de marque). Parmi les lacunes sur le plan du marketing relevées lors de l'évaluation, mentionnons l'absence de capacité interne de promouvoir le Programme et l'absence de données probantes qui permettraient d'orienter les activités de marketing (c.-à-d. de décider à quelles populations de répondants potentiels il faut s'adresser).

En outre, la compréhension du programme au sein de la communauté des répondants et la sensibilisation à l'égard de celui-ci sont limitées. L'évaluation a révélé que de nombreux répondants de RPSP ignoraient l'existence du Programme mixte des RDBV et que certains de ceux qui le connaissaient ont fait savoir qu'ils n'avaient pas parrainé de RDBV parce qu'ils ne comprenaient pas bien le fonctionnement du programme.

Il est également ressorti de l'évaluation que les outils et la formation mis à la disposition des répondants pouvaient être améliorés. Bien que la formation soit largement perçue comme étant suffisante par les personnes qui en ont tiré parti, elle n'est pas obligatoire. Environ la moitié des répondants ayant participé au sondage n'avaient reçu aucune formation relativement au parrainage. De plus, certains répondants ont déclaré que les documents d'information fournis par IRCC étaient difficiles à comprendre. Des signataires d'entente de parrainage (SEP) ont confirmé qu'il leur arrive souvent de traduire la documentation d'IRCC afin d'en faciliter la compréhension par les répondants. En particulier, l'évaluation a révélé des lacunes en ce qui concerne la formation relative aux responsabilités et aux compétences essentielles des répondants ainsi qu'à la gestion des conflits.

Recommandation 2 : IRCC devrait mettre en place une stratégie pour accroître la sensibilisation à l'égard du Programme mixte des RDBV et en faire la promotion au-delà de la communauté de répondants actuelle.

Thème 3 : Aide financière

Le Programme mixte des RDBV encourage la participation de la société civile à la réinstallation à l'aide de mesures incitatives de partage des coûts dans le cadre desquelles IRCC et les répondants privés apportent tous deux une contribution financière afin de soutenir la réinstallation de réfugiés. Les réfugiés réinstallés dans le cadre du Programme mixte des RDBV reçoivent un soutien du revenu au titre du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) pendant six mois après leur arrivée (du 2^e au 7^e mois). Les répondants du secteur privé offrent six mois supplémentaires de soutien financier (pendant le 1^{er} mois, puis du 8^e au 12^e mois) et de l'aide au démarrage (p. ex. des articles d'épicerie, les meubles, des articles ménagers), y compris sous la forme de contributions en nature. Les personnes interviewées aux fins de l'évaluation estimaient qu'il y avait un décalage entre l'aide financière fournie par IRCC et le soutien offert par les répondants, car ceux-ci sont entièrement responsables des coûts de démarrage.

Aussi, les répondants ne sont pas toujours prêts pour les coûts supplémentaires associés au parrainage. Plus de la moitié des répondants s'étant prêtés à une entrevue dans le cadre de l'évaluation ont affirmé avoir consacré plus d'argent que prévu au parrainage, et la plupart ont aussi déclaré avoir continué de soutenir les réfugiés après la période de parrainage prévue. De plus, les données probantes qui ressortent des entrevues et du sondage mené auprès des répondants donnent à penser que les mesures de soutien du PAR ne reflètent pas adéquatement le coût de la vie (p. ex. loyers plus élevés) et que ces coûts imprévus amènent certains répondants à ne plus participer au Programme mixte des RDBV (c.-à-d. à ne pas parrainer d'autre RDBV).

Recommandation 3 : IRCC devrait élaborer et mettre en œuvre un plan pour améliorer le soutien offert aux répondants des RDBV, qui prévoit les mesures suivantes :

- A. Examiner le partage des coûts entre IRCC et les répondants;
- B. Examiner les taux de soutien du revenu mensuels pour afin de veiller à ce que l'aide offerte aux RDBV soit appropriée;
- C. Améliorer l'information sur les coûts liés au parrainage, y compris sur les difficultés que auxquelles les répondants pourraient connaître faire face au moment de fournir du soutien.

Thème 4 : Communications relatives aux besoins des réfugiés

Il ressort de l'évaluation que les répondants reçoivent généralement assez d'information avant l'arrivée des RDBV et que les arrivées sont bien coordonnées dans l'ensemble. De plus, les répondants sont habituellement satisfaits de la compatibilité entre leur organisme et les RDBV qui leur sont confiés. En outre, divers mécanismes sont en place afin d'assurer l'efficacité des communications des intervenants sur les procédures et les politiques du Programme mixte des RDBV. Néanmoins, les répondants et les personnes interviewées ont mentionné qu'il manquait dans l'information fournie des renseignements utiles au moment de sélectionner les RDBV, de préparer leur arrivée et de répondre à leurs besoins de réinstallation. Plus précisément, les répondants ont parlé de besoins en matière de santé imprévus, qui auraient été cruciaux au moment de préparer l'arrivée de RDBV. Cependant, les intervenants et les répondants ont reconnu qu'il est difficile de recueillir, de conserver et de communiquer des données de nature délicate sur la santé, en raison de considérations touchant la protection des renseignements personnels.

Tout en reconnaissant qu'il n'est pas toujours possible d'entrer en contact avec les réfugiés avant leur arrivée, les responsables de l'évaluation ont souligné qu'un contact préalable à l'arrivée entre les répondants et les RDBV serait une pratique prometteuse pour ce qui est de combler les lacunes touchant l'information. Cela permettrait aux réfugiés de décider ce qu'ils se sentent à l'aise de révéler à leur répondant, sans qu'IRCC n'ait à recueillir, à conserver et à communiquer des données de nature délicate.

Recommandation 4 : IRCC devrait améliorer les mécanismes permettant de faciliter la communication d'information sur les besoins des réfugiés, y compris les voies de communication entre les réfugiés et les répondants avant l'arrivée.

Thème 5 : Viabilité

Il ressort de l'évaluation que les résultats liés à la réinstallation des RDBV se comparent favorablement à ceux des RPG, mais ne sont pas aussi bons que ceux des RPSP. Toutefois, on a également observé que la viabilité du Programme est précaire. Le Programme mixte des RDBV permet la réinstallation à un coût moindre que le Programme des RPG, mais lorsqu'on tient compte des coûts liés aux services d'établissement, on s'aperçoit que les coûts de traitement associés aux demandes des RDBV sont supérieurs aux coûts de traitement des demandes des RPSP et des RPG. L'évaluation a également mis en relief des facteurs qui contribuent peut-être à l'augmentation des coûts de traitement, comme le Service d'accompagnement, lequel a suscité une augmentation de la participation mais requiert beaucoup de ressources. Néanmoins, la participation au Programme mixte des RDBV est faible, et sa sensibilisation auprès des répondants potentiels est limitée.

L'évaluation a également révélé que des RDBV non sélectionnés sont devenus des RPG. Des intervenants d'IRCC ont signalé que ces modifications ont une incidence importante sur les activités de planification et d'établissement de ressources, ce qui a créé des contraintes financières imprévues. De plus, cette pratique pourrait dissuader des répondants potentiels de participer, puisque les réfugiés seront réinstallés en tant que RPG s'ils ne sont pas sélectionnés aux fins du Programme mixte des RDBV. En 2018 et en 2019, le Programme a bénéficié d'un financement externe visant à compenser les coûts des répondants et à fournir aux SEP un soutien administratif relativement à la coordination des parrainages de RDBV. L'arrêt du financement externe pourrait miner l'atteinte des cibles à l'égard des niveaux.

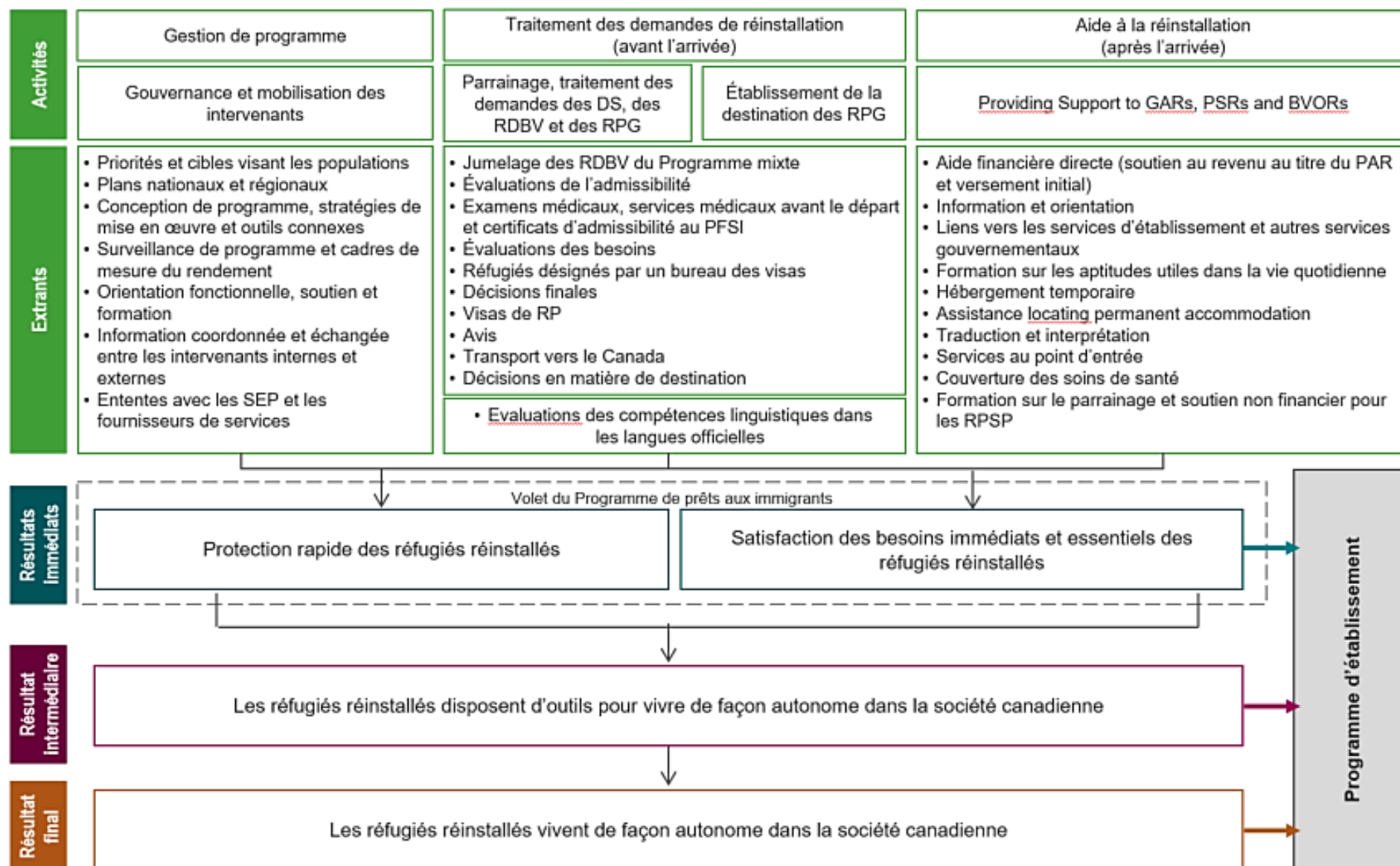
Enfin, une fois que les objectifs du Programme auront été établis officiellement (recommandation 1) et que des améliorations auront été apportées à sa conception (recommandations 2 à 4), on gagnerait à assurer la surveillance de sa viabilité, y compris un suivi de la réalisation de ses objectifs.

Recommandation 5 : Après l'élaboration des objectifs révisés et le remaniement de la conception du Programme suggérés dans les recommandations 1 à 4, IRCC devrait surveiller la viabilité du Programme mixte des RDBV en s'attachant notamment aux aspects suivants :

- A. Si le Programme atteint les objectifs fixés (recommandation 1);
- B. Si les ressources ministérielles requises pour atteindre les objectifs du Programme et les niveaux d'admissions visés sont appropriées;
- C. Si le Programme devrait être maintenu sous sa forme actuelle.

Annexe A : Modèle logique du Programme de réinstallation

Figure 17 : Modèle logique du programme pour les réfugiés



Dernière mise à jour : 8 septembre 2017

Modèle logique du Programme de réinstallation – Version texte accessible

La logique décrite dans le diagramme vise à atteindre les objectifs politiques suivants du programme :

- Sauver des vies et protéger les personnes déplacées et persécutées;
- Respecter les obligations internationales du Canada à l'égard des réfugiés;
- Contribuer à la résolution des crises internationales en apportant de l'aide aux personnes qui doivent se réinstaller.

Activités

Le modèle logique du Programme de réinstallation des réfugiés comprend trois principaux secteurs fonctionnels, ou piliers. La gestion du **Programme englobe** l'élaboration des politiques, l'établissement des priorités, la gouvernance et la mobilisation des intervenants. Le **traitement des demandes de réinstallation** renvoie aux activités préalables à l'arrivée, qui englobent le parrainage, le traitement des demandes des RPSP, des RDBV et des RPG et l'établissement de la destination des RPG. **L'aide à la réinstallation** commence après l'arrivée et comprend le soutien aux RPSP et aux RDBV ainsi que le soutien aux RPG au titre du PAR et du PFSI.

Collectivement, les activités et les extrants subséquents qui proviennent de chaque pilier facilitent la réalisation des résultats déterminés du Programme.

Résultats escomptés

On entend par résultats des conséquences extérieures découlant des activités et des extrants qui sont associés à une organisation, à une politique, à un programme ou à une initiative. Le modèle logique du Programme d'établissement comprend trois types de résultats : immédiats, intermédiaires et finaux.

Résultats immédiats

Grâce aux extrants produits par le Programme de réinstallation des réfugiés, on s'attend à ce que les réfugiés **réinstallés soient rapidement protégés** et que leurs besoins immédiats et essentiels soient satisfaits. Ces deux résultats immédiats reflètent les avantages directs attendus pour les réfugiés admissibles et sont essentiels à la réussite éventuelle de l'établissement et de l'intégration des réfugiés, un principe clé du Programme de réinstallation des réfugiés du Canada. Le volet du Programme de prêts aux immigrants appuie ces deux résultats immédiats en octroyant des prêts de transport afin de favoriser une protection rapide ainsi que des prêts d'aide pour répondre aux besoins immédiats et essentiels des réfugiés. Ce soutien est illustré dans le modèle logique au moyen d'un encadré en pointillé autour des deux résultats immédiats.

On s'attend à ce que la protection rapide des réfugiés réinstallés soit assurée par une gestion et une gouvernance saines du programme et par les activités et les résultats de la mobilisation des intervenants. Le Canada a une tradition humanitaire forte et de longue date en matière de réinstallation des personnes vulnérables du monde entier qui ont été persécutées et déplacées et qui cherchent la protection de notre pays. Un des principaux mandats d'IRCC est de maintenir cette tradition humanitaire et de veiller à ce que le Canada continue d'offrir une protection aux personnes les plus vulnérables. Avec les États-Unis et l'Australie, le Canada se classe parmi les trois principaux pays pour la réinstallation dans le monde; c'est actuellement l'un des seuls pays à accepter le parrainage privé de réfugiés. Bien qu'un pays à lui seul ne soit pas en mesure d'aider toutes les personnes ayant besoin de protection, le Canada continuera de déployer des efforts importants afin de répondre aux besoins en matière de protection des populations vulnérables

partout dans le monde, y compris celles qui sont victimes de crises émergentes. Ce résultat est lié au cadre de résultats ministériel plus large, selon le nombre de réfugiés admis par rapport au plan annuel des niveaux d'immigration.

Le programme s'efforce également d'offrir rapidement une protection aux réfugiés réinstallés. Des années d'attente dans des circonstances difficiles et pouvant parfois être un danger pour la vie ont des effets néfastes sur la santé émotionnelle, mentale et physique des réfugiés et augmentent ainsi leurs besoins en matière de services sociaux et de santé une fois qu'ils sont enfin arrivés, ce qui ne fait qu'ajouter aux défis inhérents à l'intégration des nouveaux réfugiés au Canada. Il est essentiel de répondre rapidement et adéquatement aux crises humanitaires mondiales pour la réussite et l'intégration des réfugiés réinstallés. Grâce à son engagement avec les partenaires de mise en œuvre, IRCC veille à ce que des processus efficaces soient en place pour cibler les réfugiés désignés aux fins de réinstallation au Canada, traiter leurs demandes et, dans le cas des RPG, établir leur destination de manière appropriée. Parallèlement, les leçons tirées de l'Opération visant les réfugiés syriens mettent l'accent sur la nécessité de travailler à un rythme qui permette d'offrir l'orientation avant l'arrivée, de relier les groupes familiaux pour qu'ils voyagent ensemble, d'évaluer correctement les besoins et d'établir des liens avec les services d'établissement, les programmes des gouvernements fédéral et provinciaux et d'autres services de soutien à l'arrivée afin de veiller à ce que la réinstallation ne cause pas d'autres traumatismes. Le fait d'offrir une protection rapide demande donc d'assurer un équilibre entre les priorités concurrentes liées à la préparation de l'établissement et le respect des délais de traitement.

Enfin, grâce aux activités et aux extrants dans le cadre du pilier Aide à la réinstallation, **les besoins immédiats et essentiels des réfugiés réinstallés devraient être satisfaits**. Les réfugiés réinstallés sont confrontés à des besoins complexes qui les distinguent des autres immigrants et qui doivent être traités immédiatement compte tenu de leur vulnérabilité. Pour certains réfugiés réinstallés qui ont subi des traumatismes extrêmes, ces besoins sont pressants, et des services de soutien psychosocial doivent être offerts dans la communauté d'accueil, afin de veiller à ce que la réinstallation ne cause pas de nouveaux traumatismes. La satisfaction de ces besoins repose directement sur la prestation d'une aide financière et autre de la part du gouvernement fédéral et des répondants. IRCC offre aux RPG une aide financière directe (y compris le versement initial de soutien au revenu et des allocations mensuelles) et finance les fournisseurs de services dans le cadre du PAR, pour qu'ils fournissent aux RPG des services au point d'entrée aéroportuaire, un lieu d'hébergement temporaire, des renseignements et une orientation, des liens vers des services de santé (y compris des services de santé mentale), des services d'établissement financés par IRCC, des services communautaires et des programmes fédéraux ou provinciaux essentiels, une aide pour trouver un logement permanent et une formation sur les aptitudes utiles dans la vie quotidienne. Des services de soutien tels que la garde d'enfants, les indemnités de transport, la traduction et l'interprétation peuvent également être fournis. Toutes les catégories de réfugiés bénéficieront également d'une couverture des soins de santé de base et des soins de santé supplémentaires au titre du PFSI.

Résultat intermédiaire

Grâce à la protection rapide des réfugiés et à la satisfaction de leurs besoins immédiats et essentiels au moyen de services de soutien, on s'attend à ce que **les réfugiés réinstallés disposent d'outils pour vivre de façon autonome dans la société canadienne**. Une approche humanitaire de la réinstallation non seulement protège les réfugiés, mais crée aussi les conditions qui leur permettront de reconstruire leur vie et d'assurer leurs moyens de subsistance afin de devenir des membres à part entière de la société canadienne. Après avoir bénéficié d'un logement temporaire, d'un versement initial de soutien au revenu et d'une couverture des soins de santé au niveau du résultat immédiat, on s'attend à ce que les réfugiés réinstallés trouvent ensuite un logement permanent, soient en mesure de

déclarer être en situation de sécurité alimentaire et aient accès aux services des soins de santé (y compris les services d'expertise-conseil) mis à leur disposition afin de leur fournir les outils dont ils pourraient avoir besoin pour atteindre un jour leur pleine indépendance et s'intégrer à la société canadienne.

Résultat final

On s'attend à ce que **les réfugiés réinstallés vivent de façon autonome dans la société canadienne** après avoir acquis les outils nécessaires pour y vivre. Une approche humanitaire de la réinstallation est un engagement à ouvrir des voies économiques, sociales et politiques vers l'intégration et vers une vie enrichissante et productive. Une intégration réussie permet aux réfugiés d'atteindre leurs objectifs et au Canada de partager les bénéfices des connaissances, des compétences et de la diversité culturelle que les réfugiés apportent avec eux, ce qui profite à tous les Canadiens. Cette intégration éventuelle relève en fin de compte du Programme d'établissement d'IRCC, mais on s'attend à ce que le Programme de réinstallation des réfugiés contribue d'une certaine façon à l'atteinte de ce résultat en cours de route grâce à la protection, aux services, aux aides et aux outils immédiats et essentiels qu'il offre aux réfugiés réinstallés.

Bien que certains réfugiés puissent passer par tous les liens de causalité présentés dans le modèle logique en recevant une protection rapide, en voyant leurs besoins immédiats et essentiels satisfaits (grâce au logement temporaire, au versement initial de soutien au revenu, à la couverture des soins de santé fournie par le PFSI et à d'autres aides) et en acquérant les outils dont ils peuvent avoir besoin pour vivre un jour de façon autonome, d'autres peuvent voir leurs besoins comblés très rapidement; d'autres encore peuvent déjà avoir les outils dont ils ont besoin pour vivre de façon autonome. Dans ces cas, en plus de recevoir des services d'établissement préalables à l'arrivée, les réfugiés réinstallés peuvent commencer à avoir accès aux aides liées au Programme d'établissement d'IRCC à tout moment après leur arrivée au Canada, en fonction de l'évaluation initiale de leurs besoins. Cet aspect unique du Programme de réinstallation des réfugiés a été représenté sur le modèle logique par une barre de soutien à la droite de tous les résultats attendus, avec des flèches reliées à l'établissement à tous les niveaux.

Annexe B : Besoins des réfugiés au cours de la période de parrainage

Tableau 8 : Pourcentage des réfugiés qui ont déclaré avoir eu besoin de soutien tout au long de la période de prestation de services, par catégorie

Type de besoin	RDBV (n=257)	RPSP (n=3 490)	RPG (n=1 091)
Comment trouver un médecin	99 %	93 %	96 %
Chercher un logement	98 %	89 %	94 %
Comment louer un logement	98 %	86 %	95 %
Comment ouvrir un compte bancaire	98 %	93 %	97 %
Comment faire une déclaration de revenus	96 %	90 %	95 %
Comment obtenir l'aide d'autres ressources communautaires	95 %	88 %	92 %
Comment trouver un emploi	95 %	89 %	92 %
Comment utiliser le transport en commun	94 %	83 %	91 %
Faire installer les services publics	93 %	78 %	83 %
Comment acheter de la nourriture	93 %	82 %	82 %
Comment acheter des vêtements, des meubles, etc.	91 %	81 %	82 %
Différences culturelles au Canada	91 %	85 %	93 %
Comment utiliser l'argent canadien	89 %	78 %	82 %
Comment utiliser un guichet automatique	89 %	75 %	87 %
Comment faire un budget	87 %	75 %	81 %
Comment utiliser des électroménagers	86 %	70 %	74 %
Comment trouver un service de garde d'enfants	75 %	58 %	77 %
Comment inscrire les enfants à l'école	72 %	61 %	75 %

Source : sondage mené auprès des réfugiés

Tableau 9 : Pourcentage de réfugiés ayant déclaré la réception de services de soutien (lorsqu'ils en avaient besoin)

Type de besoin	RDBV	RPSP	RPG
Comment ouvrir un compte bancaire	97 %	98 %	97 %
Comment utiliser des électroménagers	95 %	95 %	76 %
Comment acheter de la nourriture	95 %	96 %	82 %
Chercher un logement	94 %	96 %	87 %
Comment louer un logement	94 %	95 %	88 %
Comment inscrire les enfants à l'école	93 %	93 %	86 %
Faire installer les services publics	92 %	94 %	79 %
Comment utiliser l'argent canadien	92 %	95 %	82 %
Comment acheter des vêtements, des meubles ou d'autres objets	91 %	95 %	74 %
Comment utiliser un guichet automatique	91 %	95 %	85 %
Comment trouver un médecin	91 %	94 %	84 %
Comment utiliser le transport en commun	90 %	95 %	86 %
Comment faire un budget	89 %	91 %	68 %
Comment trouver un service de garde d'enfants	88 %	91 %	82 %
Comment obtenir l'aide d'autres ressources communautaires	82 %	90 %	73 %
Comment trouver un emploi	82 %	90 %	66 %
Différences culturelles au Canada	78 %	91 %	77 %
Comment faire une déclaration de revenus	76 %	89 %	67 %

Source : sondage mené auprès des réfugiés

Tableau 10 : Pourcentage de réfugiés ayant reçu du soutien et déclaré que l'aide reçue répondait à « la totalité » ou à « la plupart » de leurs besoins

Type de besoin	RDBV	RPSP	RPG
Comment trouver un médecin	88 %	92 %	81 %
Comment inscrire les enfants à l'école	87 %	92 %	82 %
Comment ouvrir un compte bancaire	86 %	92 %	80 %
Comment utiliser un guichet automatique	86 %	92 %	82 %
Comment faire une déclaration de revenus	86 %	91 %	79 %
Comment utiliser le transport en commun	86 %	92 %	80 %
Différences culturelles au Canada	85 %	91 %	80 %
Comment trouver un service de garde d'enfants	85 %	92 %	80 %
Comment acheter des vêtements, des meubles ou d'autres objets	83 %	90 %	76 %
Comment utiliser l'argent canadien	83 %	91 %	80 %
Comment utiliser des électroménagers	82 %	90 %	80 %
Comment acheter de la nourriture	82 %	90 %	78 %
Comment obtenir l'aide d'autres ressources communautaires	81 %	91 %	76 %
Faire installer les services publics	79 %	89 %	74 %
Emploi	79 %	88 %	71 %
Comment louer un logement	75 %	88 %	70 %
La recherche d'un logement	69 %	85 %	64 %
Comment faire un budget	67 %	67 %	47 %

Source : sondage mené auprès des réfugiés

Annexe C : Besoins en services spécialisés des réfugiés

Tableau 11 : Pourcentage de réfugiés qui ont déclaré avoir eu besoin d'un aiguillage vers des services spécialisés

Type de service spécialisé	RDBV (n=257)	RPSP (n=3 490)	RPG (n=1 091)
Soutien social/communautaire	44 %	23 %	38 %
Information et services juridiques	38 %	20 %	32 %
Soutien familial	28 %	14 %	28 %
Hôpital spécialisé (p. ex. : pour femmes ou enfants)	18 %	9 %	20 %
Psychothérapie	15 %	7 %	15 %
Centre pour victimes de traumatisme ou de torture	14 %	4 %	11 %
Organisme de la communauté LGBTI	14 %	3 %	7 %
Centre de santé spécialisé (p. ex. : cancer, maladie du sang)	10 %	5 %	9 %
Centre de santé mentale	9 %	4 %	8 %
École spécialisée (p. ex. pour malentendants, malvoyants, difficultés d'apprentissage)	9 %	4 %	9 %
Communauté francophone / services en français	7 %	4 %	8 %
Refuge pour femmes / maison de transition	7 %	3 %	6 %
Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle	5 %	2 %	4 %

Source : sondage mené auprès des réfugiés

Tableau 12 : Pourcentage de réfugiés qui ont bénéficié d'un aiguillage vers des services spécialisés (lorsqu'ils en avaient besoin)

Type de service spécialisé	RDBV	RPSP	RPG
Hôpital spécialisé (p. ex. pour femmes ou enfants)	81 %	81 %	73 %
Soutien familial	76 %	74 %	64 %
Soutien social/communautaire	72 %	81 %	69 %
Communauté francophone / services en français	72 %	63 %	58 %
Organisme de la communauté LGBTI	69 %	73 %	55 %
Information et services juridiques	68 %	78 %	60 %
Centre de santé mentale	68 %	64 %	46 %
Psychothérapie	61 %	65 %	52 %
Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle	57 %	63 %	38 %
École spécialisée (p. ex. pour malentendants, malvoyants, difficultés d'apprentissage)	50 %	72 %	60 %
Centre de santé spécialisé (p. ex. le cancer, une maladie du sang)	48 %	72 %	60 %
Refuge pour femmes / maison de transition	44 %	69 %	50 %
Centre pour victimes de traumatisme ou de torture	40 %	45 %	34 %

Source : sondage mené auprès des réfugiés

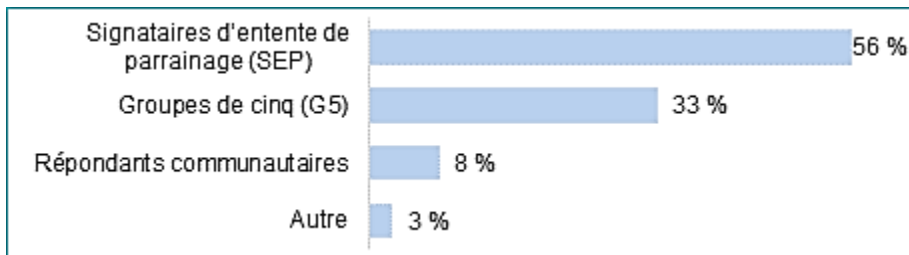
Annexe D : Profil des répondants de RDBV qui ont parrainé un réfugié entre 2016 et mai 2020

L'information sur le profil des répondants de RDBV participants a été obtenue au moyen du sondage mené auprès des répondants.

Types de groupes de participants au sondage mené auprès des répondants

Les SEP représentaient plus de la moitié des participants (56 %), et les G5, le tiers; les répondants communautaires comptaient pour 8 % des participants.

Figure 18 : Types de groupes de parrainage ²⁰



Source : sondage mené auprès des répondants

Description des organismes/groupes participants

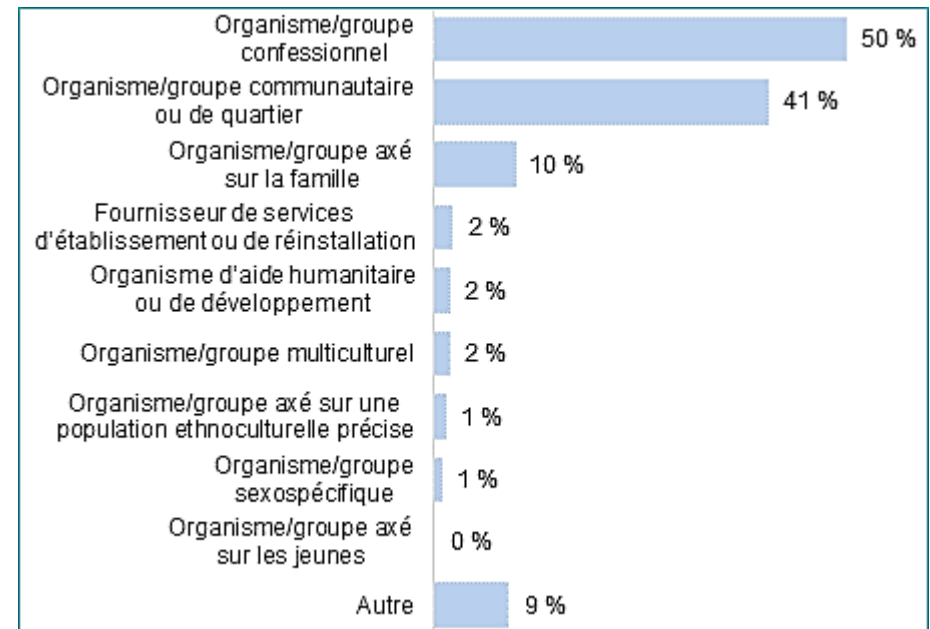
Lorsqu'on a demandé aux répondants de RDBV participants comment ils décriraient leur organisme/groupe, plus de la moitié d'entre eux l'ont décrit comme étant un organisme/groupe confessionnel. Environ deux répondants participants sur cinq ont répondu qu'il s'agissait d'un organisme/groupe communautaire ou de quartier, et un répondant sur dix a parlé d'un organisme/groupe axé sur la famille.

Comparaison des profils respectifs des répondants de RDBV et de RPSP

En comparaison, le groupe des répondants de RPSP participants était constitué à 67 % de G5, à 25 % de SEP et à 6 % de répondants communautaires.

À l'inverse, plus de la moitié (55 %) des répondants de RPSP participants étaient des organismes axés sur la famille, près du tiers (30 %) étaient des organismes communautaires ou de quartier, et 21 % étaient des organismes confessionnels.

Figure 19 : Description des organismes/groupes



Source : sondage mené auprès des répondants

²⁰ Les répondants SEP comprennent des groupes constitutifs et des corépondants.

Annexe E : Profil global des réfugiés réinstallés de 2016 à 2020

Tableau 13 : Profil individuel des réfugiés réinstallés

Profil		RDBV (n=7 855)	RPSP (n=57 814)	RPG (n=44 549)	Total (n=110 218)
Année d'admission	2016	56.1 %	24.5 %	46.2 %	35.6 %
	2017	16.4 %	20.5 %	16.0 %	18.4 %
	2018	14.6 %	24.7 %	15.0 %	20.1 %
	2019	12.6 %	26.9 %	19.6 %	22.9 %
	2020	0.2 %	3.4 %	3.1 %	3.0 %
Catégorie d'immigration	RDBV	100.0 %	s/o	s/o	7.1 %
	RPG	s/o	s/o	100.0 %	40.4 %
	RPSP	s/o	100.0 %	s/o	52.5 %
Situation de famille	DP	28.9 %	47.0 %	30.3 %	39.0 %
	Conjoint ou personne à charge	71.1 %	53.0 %	69.7 %	61.0 %
Sexe	Autre sexe	s/o	0.0 %	0.0 %	0.0 %
	Femme	49.1 %	46.2 %	48.9 %	47.5 %
	Homme	50.9 %	53.8 %	51.1 %	52.5 %
Statut d'adulte	Mineur	53.1 %	32.6 %	52.1 %	42.0 %
	Adulte	46.9 %	67.4 %	47.9 %	58.0 %
Âge	De 0 à 4 ans	16.4 %	9.4 %	15.0 %	12.2 %
	De 5 à 9 ans	19.3 %	10.1 %	17.5 %	13.7 %
	De 10 à 17 ans	17.4 %	13.1 %	19.7 %	16.1 %
	De 18 à 29 ans	17.6 %	25.3 %	17.8 %	21.7 %
	De 30 à 39 ans	17.8 %	21.2 %	16.0 %	18.8 %
	De 40 à 49 ans	8.4 %	10.9 %	8.5 %	9.7 %
	De 50 à 59 ans	2.1 %	5.6 %	3.5 %	4.5 %
	60 ans ou plus	1.0 %	4.4 %	2.1 %	3.2 %
Niveau de scolarité	Secondaire ou moins (ou aucunes études)	81.3 %	72.3 %	87.2 %	79.0 %
	Postsecondaire (pas universitaire)	3.1 %	11.3 %	3.2 %	7.4 %
	Diplôme universitaire	2.5 %	11.4 %	2.4 %	7.2 %
	Non précisé	13.1 %	5.0 %	7.1 %	6.4 %
Connaissance des langues officielles	Anglais seulement	15.9 %	47.8 %	8.9 %	29.8 %
	Français seulement	1.8 %	0.9 %	1.4 %	1.2 %
	Anglais et français	1.5 %	1.4 %	1.1 %	1.3 %
	Ni l'un ni l'autre	74.7 %	46.8 %	81.4 %	62.8 %
	Non précisé	6.2 %	3.1 %	7.2 %	5.0 %

Profil		RDBV (n=7 855)	RPSP (n=57 814)	RPG (n=44 549)	Total (n=110 218)
État matrimonial	Célibataire	64.2 %	59.9 %	65.3 %	62.4 %
	Marié ou conjoint de fait	32.9 %	36.5 %	31.4 %	34.2 %
	Divorcé, séparé, veuf ou mariage annulé	2.6 %	3.4 %	3.1 %	3.2 %
	Non précisé	0.3 %	0.1 %	0.2 %	0.2 %
Pays de naissance	Syrie	57.6 %	26.3 %	55.1 %	40.1 %
	Iraq	4.2 %	15.1 %	7.8 %	11.4 %
	Érythrée	4.0 %	20.8 %	3.0 %	12.4 %
	Congo, République démocratique du	4.0 %	0.9 %	4.7 %	2.6 %
	Jordanie	3.3 %	0.8 %	3.2 %	2.0 %
	Soudan, République démocratique du	3.0 %	2.9 %	2.7 %	2.9 %
	Liban	2.8 %	1.1 %	2.3 %	1.7 %
	Éthiopie	2.0 %	6.2 %	2.0 %	4.2 %
	Myanmar (Birmanie)	1.6 %	0.1 %	0.7 %	0.4 %
	Kenya	1.5 %	0.8 %	1.3 %	1.1 %
	Somalie, République démocratique de	1.4 %	4.1 %	4.0 %	3.9 %
	Iran	1.3 %	0.8 %	1.6 %	1.2 %
	Afghanistan	0.1 %	6.3 %	0.8 %	3.7 %
	Pakistan	0.3 %	3.3 %	0.5 %	2.0 %
	Émirats arabes unis	0.2 %	1.3 %	0.1 %	0.8 %
	Arabie saoudite	0.2 %	1.4 %	0.2 %	0.8 %
	Autre	12.3 %	7.6 %	9.9 %	8.9 %
	Non précisé	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Province de destination envisagée	Terre-Neuve-et-Labrador	2.0 %	0.5 %	1.9 %	1.2 %
	Nouveau-Brunswick	3.1 %	0.3 %	5.9 %	2.8 %
	Nouvelle-Écosse	7.0 %	1.6 %	4.0 %	3.0 %
	Île-du-Prince-Édouard	0.6 %	0.4 %	0.6 %	0.5 %
	Ontario	51.9 %	53.4 %	47.0 %	50.7 %
	Manitoba	8.1 %	9.6 %	6.5 %	8.3 %
	Saskatchewan	3.6 %	3.1 %	6.8 %	4.6 %
	Alberta	9.0 %	22.1 %	15.9 %	18.7 %
	Colombie-Britannique	14.1 %	8.8 %	11.3 %	10.2 %
	Territoires	0.5 %	0.1 %	s/o	0.1 %
	Non précisé	0.0 %	0.1 %	0.0 %	0.1 %

Source : SMGC

Tableau 14 : Profil des cas des réfugiés réinstallés

Profil		RDBV (n=2 272)	RPSP (n=27 197)	RPG (n=13 519)	Total (n=42 988)
Taille des cas	1	33.5 %	58.0 %	40.6 %	51.2 %
	2	7.0 %	10.7 %	8.1 %	9.7 %
	3	9.5 %	9.7 %	8.2 %	9.2 %
	4	15.2 %	10.9 %	10.9 %	11.1 %
	5 ou plus	34.9 %	10.7 %	32.2 %	18.8 %
Nombre d'adultes liés au cas	0	1.1 %	1.5 %	3.3 %	2.1 %
	1	44.1 %	62.1 %	46.9 %	56.4 %
	2	50.4 %	31.7 %	43.1 %	36.3 %
	3 ou plus	4.4 %	4.7 %	6.7 %	5.3 %
Nombre d'enfants liés au cas	0	36.5 %	66.8 %	43.6 %	57.9 %
	1	12.4 %	12.0 %	12.7 %	12.2 %
	2	15.6 %	11.5 %	11.8 %	11.8 %
	3	15.8 %	6.2 %	11.4 %	8.4 %
	4 ou plus	19.7 %	3.5 %	20.4 %	9.7 %
Composition des cas	Adulte seul	32.5 %	56.9 %	37.6 %	49.5 %
	Mineur seul	1.1 %	1.5 %	3.2 %	2.0 %
	Un adulte avec des enfants	11.6 %	5.2 %	9.3 %	6.8 %
	Couple (deux adultes)	3.5 %	8.6 %	5.0 %	7.2 %
	Deux adultes avec des enfants	47.0 %	23.1 %	38.2 %	29.1 %
	Plus de deux adultes avec des enfants	3.9 %	3.3 %	5.7 %	4.1 %
	Plus de deux adultes, pas d'enfants	0.5 %	1.4 %	1.1 %	1.2 %
	Plus d'un enfant, pas d'adulte	s/o	0.0 %	0.0 %	0.0 %

Source : SMGC

Annexe F : Profil des réfugiés adultes réinstallés de 2016 à 2020

Tableau 15 : Profil individuel des réfugiés adultes réinstallés

Profil		RDBV (n=3 686)	RPSP (n=38 943)	RPG (n=21 317)	Total (n=63 946)
Année d'admission	2016	54.4 %	24.4 %	42.4 %	32.1 %
	2017	16.0 %	20.3 %	17.6 %	19.2 %
	2018	14.9 %	24.7 %	16.0 %	21.2 %
	2019	14.5 %	27.2 %	20.7 %	24.3 %
	2020	0.2 %	3.4 %	3.2 %	3.2 %
Catégorie d'immigration	RDBV	100.0 %	s/o	s/o	5.8 %
	RPG	s/o	s/o	100.0 %	33.3 %
	RPSP	s/o	100.0 %	s/o	60.9 %
Situation de famille	DP	61.0 %	68.8 %	61.3 %	65.8 %
	Conjoint ou personne à charge	39.0 %	31.2 %	38.7 %	34.2 %
Sexe	Autre sexe	s/o	0.0 %	0.0 %	0.0 %
	Femme	50.4 %	44.9 %	49.5 %	46.7 %
	Homme	49.6 %	55.1 %	50.4 %	53.2 %
Âge	De 18 à 29 ans	37.5 %	37.6 %	37.2 %	37.5 %
	De 30 à 39 ans	38.0 %	31.4 %	33.3 %	32.4 %
	De 40 à 49 ans	17.9 %	16.1 %	17.7 %	16.7 %
	De 50 à 59 ans	4.4 %	8.3 %	7.4 %	7.8 %
	60 ans ou plus	2.2 %	6.5 %	4.3 %	5.5 %
Niveau de scolarité	Secondaire ou moins (ou aucunes études)	76.5 %	62.0 %	82.3 %	69.6 %
	Postsecondaire (pas universitaire)	6.6 %	16.7 %	6.7 %	12.8 %
	Diplôme universitaire	5.3 %	17.0 %	5.1 %	12.4 %
	Non précisé	11.6 %	4.3 %	5.9 %	5.3 %
Connaissance des langues officielles	Anglais seulement	20.2 %	60.3 %	13.0 %	42.2 %
	Français seulement	2.4 %	1.0 %	2.2 %	1.5 %
	Anglais et français	2.3 %	1.7 %	1.9 %	1.8 %
	Ni l'un ni l'autre	70.0 %	34.7 %	76.9 %	50.8 %
	Non précisé	5.0 %	2.4 %	6.0 %	3.7 %

Profil		RDBV (n=3 686)	RPSP (n=38 943)	RPG (n=21 317)	Total (n=63 946)
État matrimonial	Célibataire	24.3 %	40.7 %	27.9 %	35.5 %
	Marié ou conjoint de fait	70.0 %	54.1 %	65.6 %	58.9 %
	Divorcé, séparé, veuf ou mariage annulé	5.6 %	5.1 %	6.4 %	5.6 %
	Non précisé	0.1 %	0.0 %	0.2 %	0.1 %
Pays de naissance	Syrie	58.5 %	26.5 %	54.4 %	37.6 %
	Iraq	5.0 %	16.1 %	10.1 %	13.4 %
	Érythrée	6.3 %	25.2 %	4.3 %	17.2 %
	Congo, République démocratique du	6.3 %	0.9 %	6.8 %	3.2 %
	Jordanie	0.2 %	0.2 %	0.1 %	0.2 %
	Soudan, République démocratique du	3.5 %	1.7 %	3.4 %	2.3 %
	Liban	0.1 %	0.5 %	0.1 %	0.4 %
	Éthiopie	2.1 %	7.9 %	2.1 %	5.7 %
	Myanmar (Birmanie)	3.0 %	0.2 %	1.2 %	0.7 %
	Kenya	0.1 %	0.2 %	0.1 %	0.2 %
	Somalie, République démocratique de	1.8 %	5.2 %	5.5 %	5.1 %
	Iran	2.2 %	0.9 %	2.7 %	1.6 %
	Afghanistan	0.2 %	7.3 %	1.1 %	4.8 %
	Pakistan	0.4 %	2.8 %	0.7 %	1.9 %
	Émirats arabes unis	0.1 %	0.4 %	0.1 %	0.3 %
	Arabie saoudite	0.3 %	0.8 %	0.3 %	0.6 %
	Autre	9.7 %	3.2 %	6.8 %	4.8 %
	Non précisé	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Province de destination prévue	Terre-Neuve-et-Labrador	2.1 %	0.4 %	2.1 %	1.1 %
	Nouveau-Brunswick	2.7 %	0.3 %	5.6 %	2.2 %
	Nouvelle-Écosse	6.6 %	1.6 %	3.9 %	2.6 %
	Île-du-Prince-Édouard	0.5 %	0.3 %	0.6 %	0.4 %
	Ontario	51.6 %	52.7 %	47.9 %	51.0 %
	Manitoba	8.7 %	9.4 %	6.0 %	8.3 %
	Saskatchewan	3.6 %	3.2 %	6.5 %	4.3 %
	Alberta	8.5 %	23.1 %	15.3 %	19.6 %
	Colombie-Britannique	15.1 %	8.7 %	12.1 %	10.2 %
	Territoires	0.4 %	0.1 %	s/o	0.1 %
	Non précisé	0.1 %	0.1 %	0.0 %	0.1 %

Source : SMGC